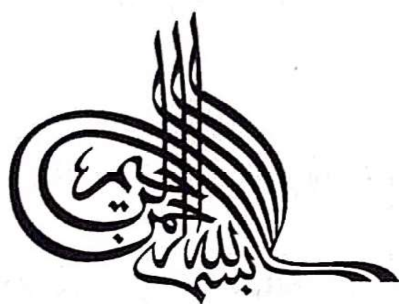
COMMENT APPELER À ALLAH

les athées et les pécheurs musulmans

SA'ÎD IBN WAHF AL-QAHTÂNÎ





Traduction : Dr. Nabil Aliouane
Relecture : Bureau de traduction des éditions Tawbah

1ère édition

Editions Tawbah

Email : salafs@gmail.com

ISBN : 978-2-916457-22-2
Dépôt légal : 12/10

Première partie

Comment appeler à Allah

Les athées

كيفية دعوة الملحدين إلى الله تعالى

في ضوء الكتاب و السنة

Par Shaykh

Sa'îd Ibn Wahf Al-Qahtânî

Introduction

La louange est à Allah, nous Le louons, implorons Son aide et Son pardon. C'est auprès d'Allah que nous cherchons protection contre les maux de nos âmes et les méfaits de nos actions. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah, Unique, sans associé et que Muhammad est Son serviteur et messager, qu'Allah fasse ses éloges et celles de sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivront sa voie jusqu'au Jour de la Résurrection. Ceci dit :

Ceci est une courte épître sur la manière d'appeler les athées à Allah (ﷻ). Je demande à Allah (ﷻ) qu'Il fasse de cette courte épître une œuvre bénie, bénéfique et exclusivement dédiée à Son noble Visage, qu'Il m'en fasse profiter dans cette vie et après ma mort, et qu'Il en fasse profiter tous ceux à qui elle parviendra. Il est Celui qui cerne toute chose, digne d'être imploré et le plus noble de ceux en qui on espère, Il est notre protecteur et quel bon protecteur. Qu'Allah fasse les éloges, salue et bénisse Son serviteur et messager, notre Prophète Muhammad ibn ᶜAbd Allah, ainsi que sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivront sa voie jusqu'au Jour de la Résurrection.

Prélude

Le prédicateur sage est celui qui étudie l'état de la société, la situation des gens, leurs croyances, et accorde à chacun le rang qui est le sien. Il s'adresse à eux en fonction de leurs raisonnements, leur compréhension, leurs dispositions naturelles, leur comportement, leur niveau intellectuel et social, et des moyens qui permettent de parvenir à eux. C'est pour cette raison que ᶜAlî ibn Abî Ṯâlib (ﷺ) a dit : « Parlez aux gens de ce qu'ils comprennent, voulez-vous que l'on accuse de mensonge Allah et Son messager. »[1]

On rapporte également que ᶜÂ'ishah (ﷺ) a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) nous a ordonné d'accorder aux gens le rang qui est le leur. »[2]

ᶜAbd Allah Ibn Masᶜûd (ﷺ) a dit : « Si tu parles aux gens d'une chose qu'il ne peuvent pas comprendre, cela sera une épreuve pour certains d'entre eux. »[3]

Le Prophète (ﷺ) a exposé cela aux prédicateurs lorsqu'il dit à Muᶜâdh Ibn Jabal en l'envoyant au Yémen en tant que prédicateur, enseignant et juge : « *Tu vas vers un peuple des Gens du Livre…* »[4] Il lui a exposé la croyance des gens chez lesquels il allait arriver afin qu'il connaisse leur situation, s'y prépare et leur présente ce qui leur convient.

---

1 Al-Bukhârî (127).
2 *Sharḥ Muslim* (1/55).
3 Muslim (1/11).
4 Al-Bukhârî (1458), Muslim (19).

Il dit également à ᶜÂ'ishah (ﷺ) : « *Ô ᶜÂ'ishah ! Si ton peuple n'était pas si proche de leur [époque] de mécréance, j'aurais démoli la Kaᶜbah et l'aurait reconstruit avec deux portes : une porte par laquelle les gens entrent et une autre par laquelle ils sortent.* »[1] Le Prophète (ﷺ) a délaissé ce bienfait afin de ne pas tomber dans d'autres méfaits[2].

Il est donc très important d'étudier la société et le lieu où la prédication va parvenir, car le prédicateur a besoin de connaître la situation de ceux à qui il s'adresse : leur croyance, leur situation psychologique, économique, sociale, scientifique. Il doit également bien connaître les lieux où se rassemblent les égarés et ceux qui ont dévié, leurs habitudes, leur langue, leur argot. Il doit cerner leurs problèmes, leurs dispositions naturelles, leur culture, leur capacité à débattre, leurs tendances et les ambiguïtés qui se sont répandues dans leur société[3].

Le prédicateur sage doit cerner ce qu'il y a autour de lui et mesurer les circonstances dans lesquelles il prêche, en prêtant attention aux besoins des gens, leurs pratiques et tout ce qu'ils font.

Le prédicateur ne réussira dans sa prêche, sa transmission du message ne sera couronnée de succès, et ses paroles et actes ne seront pertinents que lorsqu'il connaîtra ceux à qui il s'adresse : est-ce une société de musulmans pécheurs, ou des musulmans parmi lesquels se sont répandues des innovations ? Est-ce une société judéo-chrétienne ? Si tel est le cas, sont-ils juifs ou chrétiens ? Est-ce une société athée, naturaliste, matérialiste ? Est-ce une société idolâtre et polythéiste ?

---

[1] Al-Bukhârî (126), Muslim (1333).

[2] Ibn Hajar a dit : « On peut en tirer qu'il faut laisser un bienfait afin de ne pas tomber dans un méfait, et délaisser la réprobation du mal de peur de tomber dans un mal plus grand encore. (*Fath Al-Bârî*, 1/225).

[3] Voir *Sharh Muslim* (1/76, 197), *Fath Al-Bârî* (1/225), *Zâd Ad-Dâᶜiyah* (p.7).

Si le prédicateur connaît toutes ces choses, comment doit-il appeler ces groupes avec sagesse ? Que doit-il dire en premier ? Que doit-il reporter ? Quelles sont les choses les plus importantes ? Et quelles sont les idées essentielles par lesquelles il doit débuter ? Et ainsi de suite.

Le prédicateur sage est semblable au médecin sage qui identifie clairement la maladie, la connaît et la cerne, puis donne le remède adéquat en fonction de l'état du malade et de la maladie, en prenant en compte l'état de faiblesse du malade et sa capacité à supporter le traitement. Le malade peut avoir besoin d'une chirurgie, et ainsi qu'on ouvre son ventre ou qu'on coupe un de ses membres, afin de stopper la maladie et qu'il retrouve la santé. Il en est de même pour le prédicateur sage qui connaît les maladies de la société, cerne le mal, connaît le remède, constate qu'elles sont les ambiguïtés et les obstacles et les lève. Puis, il présente la matière adéquate en commençant par la croyance islamique authentique, en donnant envie à celui à qui il s'adresse d'accepter cette croyance et de répondre à son appel.

Premier point : définition de l'athéisme

L'athéisme (*Ilhâd*) désigne à la base la déviation et l'éloignement vis-à-vis d'une chose, l'injustice et la transgression, la polémique et la dissimulation[1]. [...]

Al-Lahd désigne également l'ouverture que l'on creuse sur le côté de la tombe afin d'y déposer le mort, car on l'a déplacé du centre de la tombe vers le côté.

Al-Ilhâd désigne le fait de se détourner de la vérité et de la fuir par de nombreuses croyances et fausses explications. Ainsi, on nomme celui qui se détourne de la voie d'Allah et qui s'oppose à Sa Loi : *Mulhîd* (athée).

Dans cette recherche, nous donnons à athée le sens connu à notre époque et qui est : celui qui nie l'existence d'un Seigneur créateur de cet univers, l'administrant par Sa science et Sa sagesse, faisant apparaître les choses selon Sa volonté et Son pouvoir. Celui qui considère que l'univers ou sa matière est voué à disparaître, que tout cela n'est que le fruit du hasard ou de la nature de la matière et des règles qui la régissent. Celui qui considère que la vie, et tout ce qu'elle engendre comme sentiments et pensées, n'est qu'une conséquence de l'évolution naturelle de la matière.

---

[1] *Al-Qâmûs Al-Muhît*, p.104.

Deuxième point : Preuves relevant de la saine nature

La saine nature (*Al-Fiṯr*) désigne à la base la fissure, son pluriel est *Fuṯûr*. Allah (ﷻ) dit :

فَٱرۡجِعِ ٱلۡبَصَرَ هَلۡ تَرَىٰ مِن فُطُورٖ

« Regarde à nouveau, y vois-tu la moindre fissure ? »[1]

Allah (ﷻ) a créé l'univers et la création à partir du néant et c'est Lui qui a débuté la création.

إِنِّي وَجَّهۡتُ وَجۡهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ حَنِيفٗاۖ

« Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé les cieux et la terre »[2]

La saine nature (*Fiṯrah*) désigne à la fois l'état sur lequel était toute chose à sa création, l'état sur lequel est créé l'enfant dans le ventre de sa mère, la religion, mais aussi l'état naturel qui n'a pas été perverti par un défaut. Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Chaque enfant naît selon la nature saine (Fiṯrah), et ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien ou un adorateur du feu, comme le bétail qui donne des petits, en voyez-vous naître amputés ?* »[3] Puis Abû Hurayrah (رضي الله عنه) récita :

ذَٰلِكَ ٱلدِّينُ ٱلۡقَيِّمُ وَلَٰكِنَّ أَكۡثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعۡلَمُونَ

---

[1] Sourate *Al-Mulk*, v.3.

[2] Sourate *Al-Ancâm*, v.79.

[3] Al-Bukhârî (1358), Muslim (2658).

« Telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah. »[1]

Fait partie de la sagesse, dans l'appel à Allah (ﷻ) qu'adresse le prédicateur aux athées, qu'il utilise des preuves tenant de la nature saine, et qu'il leur expose clairement que l'enfant naît sur une nature propice à accepter la religion, et s'il est laissé ainsi, il s'y attachera et ne la délaissera pas. Et ceux d'entre eux qui s'en détournent ne le font qu'en commettant une erreur humaine ou encore par suivi aveugle. Chaque enfant naît avec cette connaissance d'Allah (ﷻ) et l'acceptation de Son existence. Toute personne admet qu'elle a un Créateur, même si elle Le nomme par autre que Son nom, ou qu'elle adore quelque chose d'autre avec Lui[2].

La saine nature (*Fiṯrah*) sur laquelle Allah (ﷻ) a créé les hommes désigne l'islam, la préservation contre les fausses croyances et l'acceptation des croyances authentiques, car le véritable sens de l'islam est la soumission à Allah seul. Le Prophète (ﷺ) a donné un exemple à ce sujet : « *comme le bétail qui donne des petits, en voyez-vous naître amputés ?* » Il a ainsi montré que la préservation du cœur de toute imperfection est semblable à la préservation du corps, et que le défaut est un événement exceptionnel. Il rapporte également de son Seigneur (ﷻ) : « *J'ai créé tous Mes serviteurs sur la voie droite [Hunafâ']. Puis les démons sont venus à eux et ont troublé leur religion, ils leur ont interdit ce que Je leur avais permis, et leur ont ordonné de M'associer ce sur quoi Je n'ai révélé aucune preuve…* »[3]

---

[1] Sourate ***Ar-Rûm***, v.30.

[2] Voir *Fatḥ Al-Bârî* (3/248-250).

[3] Muslim (2865).

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a comparé la saine nature à la vérité dans un exemple très clair, il dit : « La saine nature et la vérité sont semblables à la lumière de l'œil et au soleil. Toute personne dotée d'un œil, si cet œil n'est pas voilé, verra le soleil. Et les fausses croyances comme le judaïsme, le christianisme ou le mazdéisme sont semblables à ce voile qui s'interpose entre l'œil et le soleil. De même, toute personne dotée de sens sains aime ce qui est sucré, sauf si sa nature est pervertie par une chose qui lui fera sentir ce qui est sucré comme étant amer. »[1]

Sa parole « *Tout enfant naît sur la saine nature (Fitrah)* » ne signifie pas qu'il sort du ventre de sa mère en connaissant la religion et en adoptant effectivement la croyance de l'islam, car Allah (ﷻ) dit :

وَٱللَّهُ أَخْرَجَكُم مِّنۢ بُطُونِ أُمَّهَٰتِكُمْ لَا تَعْلَمُونَ شَيْـًٔا وَجَعَلَ لَكُمُ ٱلسَّمْعَ
وَٱلْأَبْصَٰرَ وَٱلْأَفْـِٔدَةَ ۙ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٧٨﴾

« ***Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, complètement ignorants, et vous a donné l'ouïe, les yeux et le cœur, afin que vous soyez reconnaissants.*** »[2]

Le sens en est plutôt que sa saine nature implique la connaissance et l'amour de l'islam, son acceptation et sa volonté de connaître la vérité, et son affirmation de la Seigneurie. S'il est laissé ainsi, sans aucun élément extérieur pour le dévier ou le transformer, il sera musulman et ne se détournera pas de l'islam. De la même manière qu'il naît en aimant ce qui convient à son corps, comme le fait de téter le lait, jusqu'à ce que quelqu'un l'en détourne. La saine nature est comparable au

---

1 *Al-Fatâwâ* (4/247).
2 Sourate *An-Nahl*, v.78.

lait, elle implique la connaissance d'Allah, son amour et [la confirmation] de Son unicité[1]. Cela est confirmé dans la version rapportée par Muslim : « *Tout enfant naît sur cette voie [Millah] jusqu'à ce que sa langue l'expose clairement.* »[2]

Allah (ﷻ) nous informe qu'Il a tiré la descendance des fils d'Adam de leurs reins et qu'ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'Allah était leur Seigneur, leur Souverain et qu'il n'y avait de divinité digne d'adoration qu'Allah :

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ
بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ ۛ شَهِدْنَآ ۛ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾

« ***Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner contre eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « Vraiment, nous étions insouciants. »*** »[3]

Cela montre clairement que chaque personne a été créée sur la foi par son Créateur, sans précédent, réflexion ou enseignement. Toute personne douée de raison, si elle réfléchit un tant soit peu, reconnaîtra son indigence devant le Créateur (ﷻ), en méditant sur sa constitution, son existence et son évolution. En regardant les créatures, elle verra leur grande pauvreté devant le Créateur, en tout point : dans la création, l'existence, la subsistance, la réalisation du bien et la préservation contre le mal.

---

1 Voir *Sharḥ Muslim* (12/208).

2 Muslim (2658).

3 Sourate *Al-A'râf*, v.172.

Médite sur l'état des gens lorsqu'ils sont atteints par les difficultés et que le danger les cerne. Comment leur cœur est alors attaché à Allah, leur voix s'élèvent et L'implorent, leur cœur cherche Son secours, et ils ne se détournent en rien de Lui.

Plus encore, lorsque les créatures assistent à un évènement exceptionnel comme le tonnerre, l'orage, l'éclair, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les vents violents, les inondations et pluies diluviennes, le déchaînement des flots en mer ; en voyant cela ils invoquent Allah, L'implorent et s'humilient devant Lui. Car ils savent que ces événements n'arrivent pas seuls, mais que quelqu'un les provoque. Mais, seuls ces événements exceptionnels provoquent cette réaction, alors que d'autres événements leur semblent plus habituels. Mais s'ils considéraient, ne serait-ce que la création de l'homme qui est parmi les plus grands signes, [cela leur suffirait]. Chacun sait que l'homme ne s'est pas créé de lui-même, ni même ses parents ou aucun autre parmi les êtres humains. Chacun sait qu'il faut nécessairement un Créateur, et que ce Créateur existe, qu'Il est vivant, Savant, Capable, Audient, Clairvoyant, Sage, Protecteur. Allah (ﷻ) dit :

وَفِيٓ أَنفُسِكُمۡۚ أَفَلَا تُبۡصِرُونَ ﴿٢١﴾

« Ainsi qu'en vous-mêmes [il y a des preuves]. N'observez-vous donc pas ? »[1]

Il dit également en adressant un rappel à celui qui renie [la foi] :

---

[1] Sourate *Ad-Dhâriyât*, v.21.

وَإِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فِى ٱلْبَحْرِ ضَلَّ مَن تَدْعُونَ إِلَّآ إِيَّاهُ ۖ فَلَمَّا نَجَّىٰكُمْ إِلَى ٱلْبَرِّ أَعْرَضْتُمْ ۚ وَكَانَ ٱلْإِنسَٰنُ كَفُورًا ﴿٦٧﴾

« ***Et quand le mal vous touche en mer, vous oubliez ceux que vous invoquiez en dehors de Lui et vous vous rappelez du Tout-Puissant. Mais, dès qu'Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme est très ingrat !*** »[1]

وَمَا بِكُم مِّن نِّعْمَةٍ فَمِنَ ٱللَّهِ ۖ ثُمَّ إِذَا مَسَّكُمُ ٱلضُّرُّ فَإِلَيْهِ تَجْـَٔرُونَ ﴿٥٣﴾

« ***Et tout ce que vous avez comme bienfait provient d'Allah. Puis quand le malheur vous touche, c'est Lui que vous implorez à haute voix.*** »[2]

Cela montre que si les gens négligent cette saine nature dans la facilité, nul doute qu'ils cherchent refuge auprès d'elle dans la difficulté, en raison de leur connaissance innée qu'Allah est Celui qui lève les difficultés et qu'il n'y a de secours contre Lui qu'auprès de Lui. Ils L'implorent donc car les créatures ont cette connaissance innée de la Seigneurie et de l'Unicité d'Allah, et qu'Il est celui qui amène le bien et cause du tort, et que tout est entre Ses mains. Tous reconnaissent cela, sauf celui dont la saine nature a été pervertie par de fausses croyances[3].

---

[1] Sourate *Al-Isrâ'*, v.67.

[2] Sourate *An-Nahl*, v.53.

[3] Voir *Sharh Usûl Al-Imân*, p.15.

Troisième point : les preuves intellectuelles

Fait partie de la sagesse, lorsqu'on appelle à Allah (ﷻ), les matérialistes et naturalistes qui affichent leur rejet de l'existence d'Allah, de leur présenter avant tout des preuves intellectuelles irréfutables, en empruntant les moyens suivants :

Premier moyen : un découpage intellectuel sage

On peut argumenter contre ceux qui renient l'existence et la Seigneurie d'Allah (ﷻ) par des arguments qui ne leur laisseront d'autres choix que d'accepter et de se soumettre à la vérité, ou alors de délaisser la raison pour la folie et la perversion de la saine nature.

On peut donc leur dire : la raison admet trois possibilités, et pas une de plus :

1 - Toutes ces créatures se sont créées d'elles-mêmes, par hasard, sans Initiateur ou Créateur. Cela est impossible, et la raison rejette nécessairement cette hypothèse. Et on sait avec certitude que celui qui pense cela est plus proche de la folie que de la raison, car toute personne douée de raison sait que rien ne peut exister sans initiateur ou créateur. Toute conséquence a une cause, et on ne peut nier cela. Qu'une chose existe d'elle-même sans créateur est impossible et faux, comme en témoignent l'expérience, les sens et la saine nature.

2 - Toutes ces merveilleuses créatures se sont créées d'elles-mêmes et sont l'œuvre de la Nature. Cela est également impossible, et la raison rejette nécessairement cette hypothèse, car toute personne douée de raison sait pertinemment qu'une

chose ne peut se créer elle-même, car avant d'exister elle était néant, alors comment pourrait-elle créer ?

Si ces deux possibilités s'avèrent fausses par des arguments logiques et intellectuels, cela montre leur impossibilité et indique la troisième possibilité :

3 – L'ensemble de ces créatures, qu'elles vivent dans les hauteurs ou les profondeurs, ont nécessairement un Créateur auquel revient la création, la royauté et la gestion [de l'univers], et il est Allah, l'Immense, le Créateur de toute chose, l'Omnipotent, Celui qui gère toute chose[1]. C'est pour cela qu'Allah (ﷻ) a rappelé cette preuve intellectuelle irréfutable :

أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمُ الْخَالِقُونَ ﴿٣٥﴾

« *Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ?* »[2]

C'est pourquoi Jâbir Ibn Mutᶜim a été énormément touché en entendant ce verset du Prophète (ﷺ). Il dit : « J'ai entendu le Prophète (ﷺ) réciter la sourate *At-Ṯûr* dans la prière du *Maghrib*, et lorsqu'il est arrivé à ce verset :

أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمُ الْخَالِقُونَ ﴿٣٥﴾ أَمْ خَلَقُوا السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ
بَل لَّا يُوقِنُونَ ﴿٣٦﴾ أَمْ عِندَهُمْ خَزَائِنُ رَبِّكَ أَمْ هُمُ الْمُصَيْطِرُونَ ﴿٣٧﴾

« *Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont aucune certitude. Possèdent-ils les trésors de ton Seigneur ? Ou sont-ils eux les maîtres souverains ?* »

[1] Voir *Sharḥ Uṣûl Al-Imân*, p.15.
[2] Sourate *At-Ṯûr*, v.35.

Mon cœur a failli s'envoler. Et ce fut la première fois que la foi toucha mon cœur. »[1]

La créature a nécessairement un créateur, l'œuvre a nécessairement un artisan, la conséquence a nécessairement une cause. Ce sont des fondements clairs et limpides connus de tous les êtres doués de raison, ce sont les plus grands fondements de la raison, et celui qui doute sur cela montre clairement son égarement et la déficience de sa raison.

Deuxième moyen : le néant ne crée rien

Il est une règle que le prédicateur ne doit pas négliger dans l'appel qu'il adresse aux athées et qui est : **le néant ne crée rien.** Le néant qui n'existe pas ne peut rien faire puisqu'il n'existe pas.

Si l'homme doué de raison médite sur le nombre de créatures, humaines ou animales, naissant chaque jour, sur le vent et la pluie, la nuit et le jour, et les mouvements perpétuels et réguliers du soleil, de la lune et des étoiles. S'il réfléchit à cela et à d'autres changements permanents qui se produisent à chaque instant dans l'univers, alors la raison lui imposera de dire que tout cela n'est pas le fruit du néant, mais uniquement l'acte du Créateur (ﷻ).

Troisième moyen : la nature sourde n'a aucun pouvoir, et celui qui ne possède une chose ne peut la donner

Tous les hommes doués de raison savent qu'on ne peut demander de l'argent à celui qui n'en possède pas, de même qu'on ne tire aucune science de l'ignorant, car celui qui n'a pas une chose ne peut la donner.

---

[1] Al-Bukhârî (4854, 4023)

Celui qui prétend que la Nature l'a créé ou qu'elle a créé une chose, s'oppose à la raison et combat la vérité, car l'univers témoigne que Celui qui l'a créé est sage, savant, clairvoyant, guidant, pourvoyeur, protecteur, miséricordieux, unique, alors que la Nature inerte ne possède pas même le poids d'une fourmi de tout ceci.

Il est étonnant de constater que ceux qui disent que la Nature crée s'oppose aux règles de la raison, car la Nature n'a pas de connaissances alors qu'eux en ont, la Nature n'a aucune volonté et eux en ont, la Nature n'a aucune science et eux en ont ! Ne savent-ils pas que celui qui ne possède une chose ne peut la donner :

يَا أَيُّهَا النَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَاسْتَمِعُوا لَهُ ۚ إِنَّ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ
لَن يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ الذُّبَابُ شَيْئًا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ
مِنْهُ ۚ ضَعُفَ الطَّالِبُ وَالْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾

« ***Ô vous les hommes ! Un exemple vous est cité, écoutez-le : ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, même s'ils s'unissaient pour cela. Si la mouche leur prenait quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont aussi faibles l'un que l'autre !*** »[1]

Ainsi, il est nécessaire que le Créateur soit parfait, d'une perfection totale, de façon à :

- Se passer d'autres que Lui
- Être le premier sans commencement
- Le dernier sans fin

---

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.73.

- Ne pas être cerné par le temps
- Ne pas être cerné par l'espace
- Être capable de toute chose
- Connaître toute chose : ce qui a été, ce qui est, ce qui n'est pas et comment cela aurait été si cela avait été.

Ces caractéristiques ne conviennent qu'à Allah le Parfait de tout point de vue. Ainsi, et la louange revient à Allah, l'argument des matérialistes s'effondre car la Nature ne possède rien de ces choses.

Quatrième moyen : le hasard aveugle ne possède aucune vie

Les athées croient au hasard qui consiste à dire que l'ensemble des choses et des créatures se sont formées telles qu'elles sont par hasard, rencontre fortuite, et non par une volonté, un but et une gestion.

Fait partie de la sagesse lorsqu'on s'adresse à eux de leur dire : d'où vient cette organisation étonnante de l'univers, et cette gestion sage déconcertante ? Comment peut-on attribuer cela à la simple rencontre, au hasard et à la chance ? Comment toutes ces choses si différentes dans leurs formes, ressources et fonctionnement se sont-elles assemblées ? Comment sont-elles restées unies de la sorte ? Et comment se renouvellent-elles constamment ?

Celui qui dit ou croit que cette organisation et perfection est apparue par hasard est semblable à celui qui met des lettres de l'alphabet dans une boite et la secoue en espérant qu'elles vont s'assembler d'elles-mêmes et former un poème d'une grande éloquence ou un livre très pointu en ingénierie. N'est-ce pas là une stupidité évidente et un manque de raison ? Même s'il secoue cette boîte pendant des années, il n'en sortira que des lettres.

Ou encore, un homme aveugle pour lequel on a planté un aiguille dans un tableau, puis on lui a donné mille aiguilles en lui disant, jette-les l'une après l'autre de façon à faire entrer la première aiguille dans le chas de l'aiguille plantée au tableau, la deuxième dans le chas de la première, la troisième dans le chas de la deuxième, et ainsi de suite en lançant au hasard jusqu'à ce que chaque aiguille entre dans le chas de l'autre.

Un homme doué de raison pourrait-il accepter cela et l'exemple précédent ? Un homme doué de raison ne peut l'accepter, car c'est impossible et que la raison le rejette. Alors comment un homme doué de raison pourrait-il accepter que tout l'univers avec tout ce qu'il contient comme merveilles et organisations jusqu'à la plus petite matière existante soit apparu par hasard ? Celui qui croit à ces inventions est totalement fou, et on ne peut dire qu'il est doté de raison :

أَفِي ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

« Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ? »[1]

---

[1] Sourate *Ibrâhîm*, v.10.

Il y a là une preuve rationnelle irréfutable qu'Allah est le Créateur de toute chose et que le hasard n'a ni existence ni aucune part dans la gestion des créatures d'Allah (ﷻ). Ainsi s'écroule l'ambiguïté des athées et négateurs qui croient au hasard, et la louange revient à Allah[1].

Cinquième moyen : les discussions intellectuelles sages

Fait partie de la sagesse lorsqu'on s'adresse aux athées, naturalistes et matérialistes, d'avoir avec eux des discussions intellectuelles sages où l'on va leur exposer la vérité et les amener à accepter et reconnaître qu'Allah est la vérité, et que ce qu'ils invoquent en dehors d'Allah est le faux.

Parmi les débats où les musulmans ont acculé les athées, ce que l'on rapporte d'Abû H̲anîfah (رحمه الله) qui a débattu avec un groupe d'athées et les a dominés dans la discussion. Et on dit qu'ils sont revenus à la vérité et ont embrassé l'islam[2].

Sixième moyen : le fondement de la cause conséquence

L'état des choses et la raison saine témoignent du fait que depuis que l'homme a ouvert les yeux, aucun événement n'arrive sans cause, ou sans avoir été provoqué par quelqu'un, et la raison ne peut se figurer le contraire. Et seule une raison absente, malade ou déficiente pourrait l'accepter, comme l'enfant cassant un récipient puis disant : il s'est cassé tout seul.

C'est cette Loi dont avait pris conscience ce bédouin qui, lorsqu'on lui a demandé : quelle est la preuve de l'existence du Seigneur, dit : « Gloire et pureté à Allah ! Le crottin de chameau indique l'existence du chameau, les traces de pas sont la preuve

---

[1] Voir *Dar' Tacârud̲ Al-cAql wa-n-Naql* (3/129).
[2] Voir *Dar' Tacârud̲ Al-cAql wa-n-Naql* (3/127).

que quelqu'un a marché, et ce ciel étoilé, cette terre jonchée de cols (de montagne), ces mers emplie de vagues, cette nuit ténébreuse, ce jour éclatant, ne sont-ils pas la preuve de l'existence d'un Seigneur Doux et Clairvoyant. »

Toute créature a nécessairement un créateur et chaque conséquence a nécessairement une cause, et c'est là une analogie générale. Quant à l'analogie basée sur l'exemple, elle consisterait à dire : ceci est un événement, il a nécessairement un initiateur.

À partir de cette base, nous pouvons dire que notre univers, la terre, les cieux, l'homme, les animaux, la nuit, le jour, le soleil, et la lune ont nécessairement un Initiateur. Et cet univers ne perdure que par Sa protection, de la même manière qu'il n'est apparu que par l'intervention d'une cause préalable, et nul autre qu'Allah, l'Unique, le Dominateur suprême n'en est capable[1].

Septième moyen : la méditation sur les créatures indique certains attributs du Créateur

Parmi les règles qui permettent de répondre aux athées est que la méditation sur les créatures indique certains attributs du Créateur, car chaque chose existant chez la créature indique la puissance, la science, la connaissance ou la sagesse du Créateur. Ainsi, nous voyons que la méditation sur les créatures indique certains attributs du Créateur.

Sachant cela, on peut dire à celui qui renie l'existence et la seigneurie d'Allah (ﷻ) : médite sur ta personne et ta propre création, comment tu n'étais qu'une goutte de sperme, puis un caillot de sang, puis un embryon, puis tes os sont apparus et ils

---

[1] Voir *Dar' Ta'ârud Al-Aql wa-n-Naql* (3/121).

ont été recouverts de chair, jusqu'à ce que tu deviennes un être humain à la constitution complète, tant intérieurement qu'extérieurement. Cette méditation ne te contraint-elle pas à reconnaître l'existence du Seigneur Omnipotent, dont la science cerne toute chose, et dont la sagesse imprègne tout ce qu'Il créée et réalise ? Si toute la création se réunissait autour de cette goutte de sperme dont Allah a fait le commencement de la création de l'homme, qu'ils veuillent la faire passer par ces différentes étapes, la mettre à l'abri dans l'utérus, lui donner l'ouïe, la vue, la raison et une force intérieure et extérieure, la faire se développer de cette manière étonnante, l'organiser parfaitement, et placer ces membres avec cette sagesse, le pourraient-ils avec la puissance, la capacité et la science qui est la leur ?

أَفَرَءَيْتُم مَّا تُمْنُونَ ﴿٥٨﴾ ءَأَنتُمْ تَخْلُقُونَهُۥٓ أَمْ نَحْنُ ٱلْخَٰلِقُونَ ﴿٥٩﴾

« *Voyez ce que vous éjaculez. Est-ce vous qui le créez ou en sommes-Nous le Créateur ?* »[1]

Nul doute que cette méditation amènera l'homme raisonnable et équitable à admettre l'immensité du Créateur, Sa puissance, Sa sagesse, Sa connaissance et Sa science. C'est une preuve intellectuelle qui contraint la raison saine à reconnaître l'existence et la seigneurie d'Allah[2] :

وَلَقَدْ خَلَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ مِن سُلَٰلَةٍ مِّن طِينٍ ﴿١٢﴾ ثُمَّ جَعَلْنَٰهُ نُطْفَةً فِى قَرَارٍ مَّكِينٍ ﴿١٣﴾ ثُمَّ
خَلَقْنَا ٱلنُّطْفَةَ عَلَقَةً فَخَلَقْنَا ٱلْعَلَقَةَ مُضْغَةً فَخَلَقْنَا ٱلْمُضْغَةَ عِظَٰمًا فَكَسَوْنَا
ٱلْعِظَٰمَ لَحْمًا ثُمَّ أَنشَأْنَٰهُ خَلْقًا ءَاخَرَ ۚ فَتَبَارَكَ ٱللَّهُ أَحْسَنُ ٱلْخَٰلِقِينَ ﴿١٤﴾

[1] Sourate *Al-Wâqi^c^ah*, v.58-59.
[2] Voir *Dar' Ta^c^âruḏ Al-^c^Aql wa-n-Naql* (7/305-306...).

« Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile, puis Nous en avons fait une goutte de sperme dans un utérus protégé. Puis Nous avons fait du sperme un caillot de sang ; du caillot de sang, Nous avons créé un embryon, et de cet embryon Nous avons créé des os et avons revêtu les os de chair. Ensuite, Nous l'avons transformé en une toute autre création. Béni soit Allah le Meilleur des créateurs ! »[1]

وَفِىٓ أَنفُسِكُمْ ۚ أَفَلَا تُبْصِرُونَ ﴿٢١﴾

« Ainsi qu'en vous-mêmes [il y a des preuves]. N'observez-vous donc pas ? »[2]

[1] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.12-14.
[2] Sourate *Ad-Dhâriyât*, v.21.

Quatrième point : les preuves concrètes

Les preuves concrètes que les gens peuvent entendre, voir et toucher montrent l'Unicité et la Seigneurie d'Allah (ﷻ), et qu'Il est le Créateur de toute chose. Ces preuves sont de deux types :

Premier type : La réponse qu'Allah (ﷻ) fait aux invocations, à tout moment. Les créatures ne peuvent cerner ce qu'Allah accorde à ceux qui Lui demandent, les réponses qu'Il donne à ceux qui l'invoquent et les difficultés qu'Il lève pour les gens. Beaucoup de ces choses surviennent en raison des invocations de certains adorateurs vers leur Seigneur, et l'espoir qu'ils portent en Ses dons et Sa miséricorde. C'est une preuve concrète, visible que seuls les négateurs renient.[1]

Combien de fois les croyants ont-ils demandé, d'un cœur humble et repentant, à leur Seigneur qu'Il leur accorde la pluie, et que bien souvent cette réponse arrive immédiatement. La pluie tombe sur la ville où on a invoqué et pas sur les villes et régions alentours. Combien de fois les personnes angoissées ont-elles vu leurs soucis se dissiper en raison de leurs invocations :

أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَآءَ
ٱلْأَرْضِ ۗ أَءِلَٰهٌ مَّعَ ٱللَّهِ ۚ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٦٢﴾

« *Qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, débarrasse du mal et vous fait vous succéder sur terre, génération après*

[1] Voir *Sharh Usûl Al-Imân*, p.17.

génération ? Y aurait-il une divinité avec Allah ? Vous ne vous rappelez que rarement ! »[1]

Des millions de musulmans peuvent témoigner de cela, ainsi que de nombreuses personnes d'Orient en Occident. Qui a entendu l'invocation de ceux qui demandent la pluie et leur a répondu en créant un nuage et faisant tomber la pluie ? Est-ce une idole qui n'a aucun pouvoir ? La Nature sourde qui ne possède aucune volonté ou pouvoir ? Est-ce le néant qui a créé et formé ce nuage ? Est-ce le néant qui n'a aucune existence qui a entendu et répondu [à l'invocation] ?

La vérité est que tout cela témoigne pour les hommes qu'ils ont un Seigneur Sage, Capable, qui entend, voit et répond. Anas (ﷺ) rapporte qu'un homme entra dans la mosquée un vendredi alors que le Messager d'Allah (ﷺ) prononçait le sermon sur sa chaire. Il dit : « Ô Messager d'Allah ! Les biens sont perdus et les routes coupées, invoque Allah qu'Il nous accorde la pluie ! » Le Messager d'Allah (ﷺ) leva ses mains et dit : « *Ô Allah, accorde-nous la pluie ! Ô Allah, accorde-nous la pluie ! Ô Allah, accorde-nous la pluie !* » Anas dit : « Par Allah ! Il n'y avait pas un nuage dans le ciel, et pas une maison entre nous et la montagne de *Sal'*. C'est alors que s'éleva derrière elle un nuage semblable à un bouclier. Lorsqu'il arriva au milieu du ciel, il s'étendit et fit tomber la pluie. Par Allah, nous n'avons pas vu le soleil pendant une semaine ! Puis un homme entra par cette même porte au vendredi suivant, alors que le Prophète (ﷺ) prononçait le sermon sur sa chaire, et dit : « Ô Messager d'Allah ! Les biens sont perdus et les routes coupées, invoque Allah qu'Il fasse cesser la pluie ! » Le Messager d'Allah (ﷺ) leva ses deux mains et dit : « « *Ô Allah ! Fais tomber la pluie aux alentours et non sur nous. Ô Allah ! [Dirige-la] vers les collines, les montagnes, les vallées*

[1] Sourate An-Naml, v.62.

et les plantations. » La pluie cessa et lorsque nous sommes sortis, nous marchions sous le soleil.[1]

Ce hadith est un signe d'Allah (تعالى) qui montre Son existence et Son omnipotence. Cela est arrivé de très nombreuses fois aux musulmans, et c'est pourquoi le poète a dit :

Combien de sécheresses ont-elles frappées les musulmans
Ils ont donc fui chargés ou légers
Et ont demandé au Dieu de les soulager
Ainsi ils ont trouvé le succès et une issue
Est-ce la Nature ou une idole qui a répondu
Ou est-ce l'Audient, Celui qui lève les épreuves

Et jusqu'à nos jours, on peut voir la réponse aux invocations de ceux qui sont sincères envers Allah (تعالى) et qui remplissent les conditions d'exaucement.

Deuxième type : Les miracles concrets des prophètes qui sont des preuves que les gens peuvent voir ou entendre. Ils sont parmi les plus grandes preuves de l'existence de Celui qui les a envoyés, car ce sont des choses qui dépassent les capacités humaines. Allah (تعالى) envoie ces miracles pour secourir Ses prophètes et leur venir en aide.

Parmi ceux-ci, le miracle de Mûsâ (عليه السلام) lorsqu'Allah (تعالى) lui a ordonné de frapper la mer de son bâton, que douze chemins se sont ouverts et que l'eau [sur les parois de ces douze chemins] était aussi haute qu'une montagne. Allah (تعالى) dit :

فَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ أَنِ ٱضْرِب بِّعَصَاكَ ٱلْبَحْرَ ۖ فَٱنفَلَقَ فَكَانَ كُلُّ فِرْقٍ كَٱلطَّوْدِ ٱلْعَظِيمِ

« Nous révélâmes alors à Mûsâ : « Frappe la mer de ton bâton. » Elle se fendit laissant apparaître plusieurs chemins, et chaque versant était tel une énorme montagne. »[1]

[1] Al-Bukhârî (1014), Muslim (897).

Parmi les miracles de ᶜÎsâ (عليه السلام) est qu'il faisait revivre les morts et les faisait sortir de leur tombe par la volonté d'Allah (ﷻ) qui dit :

وَأُحْيِ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ ٱللَّهِ

« *Et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah* »[2]

وَإِذْ تُخْرِجُ ٱلْمَوْتَىٰ بِإِذْنِي

« *Par Ma permission, tu faisais revivre les morts* »[3]

Et parmi les miracles de Muhammad (ﷺ), le fait que la lune se soit fendue en deux lorsque les gens de *Quraysh* lui ont demandé un miracle. Il pointa le doigt vers la lune et elle se fendit en deux. Les gens le virent réellement à l'époque du Prophète (ﷺ), et Allah (سبحانه وتعالى) dit :

ٱقْتَرَبَتِ ٱلسَّاعَةُ وَٱنشَقَّ ٱلْقَمَرُ ﴿١﴾ وَإِن يَرَوْا۟ ءَايَةً يُعْرِضُوا۟ وَيَقُولُوا۟ سِحْرٌ مُّسْتَمِرٌّ ﴿٢﴾

« ***L'Heure approche et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un miracle, ils s'en détournent et disent : « C'est une magie persistante. » »***[4]

Ce sont là des preuves concrètes irréfutables de l'existence d'Allah (ﷻ)[5].

---

[1] Sourate *As-Shuᶜarâ*, v.63.
[2] Sourate *Âl-ᶜImrân*, v.49.
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.110.
[4] Sourate *Al-Qamar*, v.1-2.
[5] Voir *Sharh Usûl Al-Imân*, p.18.

Cinquième point : les preuves textuelles

La voie parfaite pour être guidé est celle qui nous est parvenue d'Allah (ﷻ) ou de Son messager (ﷺ), elle réunie les preuves textuelles et intellectuelles, et elle est parmi les plus grandes preuves menant à la connaissance et la foi en Allah (ﷻ). Elle conduit celui qui se guide à travers elle, à accomplir des actes afin de purifier son âme, et elle le prépare au succès dans les deux mondes. Au contraire, celui qui est guidé par les seules preuves intellectuelles, même si elles dissipent son trouble psychique et intellectuel, elles ne purifient pas son âme, ne renforcent pas son bon comportement, ne le préparent pas au succès des deux mondes et le ne sortent pas de la mécréance jusqu'à ce qu'il croit aux preuves textuelles et pratique ce qu'elles impliquent.

Tous les livres révélés nous disent qu'Allah est le Créateur de toute chose, le Seul à mériter l'adoration. Et tout ce qui nous est parvenu comme règles comprenant le bien des serviteurs nous montre qu'elles proviennent d'un Seigneur sage, sachant où est le bien pour Ses créatures. Et tout ce qui nous est parvenu comme informations concernant l'univers dont la réalité atteste de la véracité nous montre qu'elles proviennent du Seigneur capable de créer ce dont Il nous a informé[1]. Les preuves tirées du Coran sont de deux types :

1) Des informations véridiques venant d'Allah (ﷻ)[2], et tout ce dont Allah et Son messager (ﷺ) nous ont informé est vérité et véracité. Il est impossible que cela soit en contradiction avec

---

[1] Voir *Sharh̲ Us̲ûl Al-Imân*, p.17.
[2] Voir *Sharh̲ Us̲ûl Al-Imân*, p.17.

une preuve intellectuelle ou textuelle[1], car tout ce qui a été authentiquement rapporté ne peut s'opposer à la raison saine[2], de même que la raison saine approuve ce avec quoi sont venus les prophètes et ne s'y oppose pas[3]. Et toutes les preuves intellectuelles en contradiction avec la Législation ne sont pas des preuves authentiques[4].

2) Des preuves par le biais de l'exemplification, et l'exposé des preuves intellectuelles. C'est là une argumentation intellectuelle légale. Elle est légale car la Législation l'a indiquée, exposée et authentifiée, et elle est aussi intellectuelle car on peut connaître sa véracité par le biais de la raison. Comme dans la Parole d'Allah (ﷻ) :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٢﴾

« *Il s'en faut de peu que l'éclair ne leur prenne la vue : chaque fois que l'éclair donne de la lumière, ils avancent ; mais dès qu'il fait obscur, ils s'arrêtent. Si Allah le voulait, Il leur enlèverait certes l'ouïe et la vue, car Allah est Capable de toute chose. Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi vous atteindrez la piété.* »[5]

---

[1] Voir *Dar' Tacârud Al-cAql wa-n-Naql* (1/172-180).
[2] Voir *Dar' Tacârud Al-cAql wa-n-Naql* (7/39).
[3] Voir *Dar' Tacârud Al-cAql wa-n-Naql* (5/6).
[4] Voir *Dar' Tacârud Al-cAql wa-n-Naql* (5/279).
[5] Sourate *Al-Baqarah*, v.21-22.

Je me contenterai d'exposer ici deux voies montrant l'existence d'Allah (ﷻ), le Seigneur de toute chose, qu'Il possède et gère [comme Il le veut], et qu'Il est le Seul à mériter l'adoration :

Première voie : L'exhortation d'Allah (ﷻ) à porter son regard et son cœur sur cet univers et ce qu'il contient comme créatures extraordinaires, stupéfiant les esprits. Allah (ﷻ) a exposé dans Son Livre des preuves universelles éblouissantes montrant Son existence, la perfection de Sa puissance, l'immensité de Son pouvoir, la perfection de Sa création. Parmi ces choses, la création de l'homme, et l'attention qu'Allah lui porte, mais également la diversité du monde animal, les merveilles monde végétal, et les vents qui stupéfient les esprits. Plus encore, son exhortation à porter son regard sur la création des cieux et de la terre, la nuit et le jour, et tout ce qu'ils contiennent comme preuve montrant l'immensité du Créateur. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ فِي خَلْقِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ وَٱلْفُلْكِ ٱلَّتِي تَجْرِي فِي ٱلْبَحْرِ بِمَا يَنفَعُ ٱلنَّاسَ وَمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مِن مَّآءٍ فَأَحْيَا بِهِ ٱلْأَرْضَ بَعْدَ مَوْتِهَا وَبَثَّ فِيهَا مِن كُلِّ دَآبَّةٍ وَتَصْرِيفِ ٱلرِّيَٰحِ وَٱلسَّحَابِ ٱلْمُسَخَّرِ بَيْنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ لَءَايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ ﴿١٦٤﴾

« *Dans la création des cieux et de la terre, l'alternance de la nuit et du jour, le navire qui vogue en mer chargé de choses profitables aux gens, l'eau qu'Allah fait descendre du ciel et par laquelle Il redonne la vie à la terre une fois morte et sur laquelle Il disperse des animaux de toute espèce, la variation des vents,*

les nuages soumis entre ciel et terre, il y a des signes pour des gens qui raisonnent. »[1]

Et le Noble Coran recèle de nombreuses preuves de ce genre.

Deuxième voie : Les miracles des prophètes qu'Allah (ﷻ) a secouru par ces miracles émerveillant les esprits et défiant des lois de l'univers, afin de montrer la véracité de leur prophétie et de leur message. Si la prophétie des messagers est confirmée, cela implique que quelqu'un les a envoyés, car tout message a un expéditeur, et connaître une chose implique de connaître celui à qui elle est attribuée. Ainsi, les miracles nous permettent de constater la véracité du messager, ce qui implique l'existence de Celui qui l'a envoyé, et toutes les preuves merveilleuses utilisées pour montrer l'existence du Créateur sont valides concernant les miracles, voire plus encore.

[En conclusion], voici en résumé ce qu'a cité Shaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah comme preuves pour prouver l'existence d'Allah (ﷻ) :

1 – Ses signes dans l'univers.

2 – Les preuves tenant de la saine nature, car les créatures naissent en reconnaissant l'existence du Créateur.

3 – La présentation qu'a fait Allah de Lui-même. Et c'est parce qu'Il s'est présenté à nous que nous L'avons connu.

4 – Les miracles des prophètes.

5 – L'unanimité des communautés et des gens doués d'une raison et d'une nature saines.

6 – Les analogies intellectuelles.[2]

Et qu'Allah couvre d'éloges et salue notre Prophète Mu<u>h</u>ammad, ainsi que sa famille et ses compagnons.

---

1 Sourate *Al-Baqarah*, v.164.

2 Voir *Al-Fatâwâ* (36/21-23).

Sommaire

Deuxième partie

Comment appeler à Allah

Les pécheurs musulmans

كيفية دعوة عصاة المسلمين إلى الله تعالى

في ضوء الكتاب و السنة

Par Shaykh

Sa^cîd Ibn Wahf Al-Qahtânî

Introduction

La louange est à Allah, nous Le louons, implorons Son aide et Son pardon. C'est auprès d'Allah que nous cherchons protection contre les maux de nos âmes et les méfaits de nos actions. Celui qu'Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare, nul ne peut le guider. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah, Unique, sans associé et que Muhammad est Son serviteur et messager, qu'Allah fasse ses éloges et celles de sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivront sa voie jusqu'au Jour de la Résurrection. Ceci dit :

Ceci est une courte épître sur la manière d'appeler les pécheurs musulmans à Allah (ﷻ). J'ai voulu y exposer les moyens et les voies adéquats pour les appeler à Allah en fonction de leurs situations, leurs raisonnements et environnements sociaux. Je demande à Allah (ﷻ) qu'Il fasse de cette courte épître une œuvre bénie, bénéfique et exclusivement dédiée à Son noble Visage, qu'Il m'en fasse profiter dans cette vie et après ma mort, et qu'Il en fasse profiter tous ceux à qui elle parviendra. Il est Celui qui cerne toute chose, digne d'être imploré et le plus noble de ceux en qui on espère, Il est notre protecteur et quel bon protecteur. Qu'Allah fasse les éloges, salue et bénisse Son serviteur et messager, notre Prophète Muhammad ibn ʿAbd Allah, ainsi que sa famille, ses compagnons et tous ceux qui suivront sa voie jusqu'au Jour de la Résurrection.

Prélude

Fait partie de la sagesse, lorsqu'on appelle à Allah (ﷻ) de s'adresser aux gens en fonction de leurs raisonnements, situations, croyances et dispositions. Et ne fait pas partie de la sagesse de s'adresser au musulman – lorsqu'on veut le conseiller, le guider et l'encourager à s'accrocher à sa religion - de la même manière que l'on s'adresse à une personne athée, idolâtre, juive, chrétienne ou autre encore parmi les mécréants. Nul doute que les musulmans se divisent en deux groupes :

Un premier groupe de musulmans qui suit la vérité et ne s'y oppose pas. À ceux-là suffit, pour les appeler [à la vérité], la parole sage et l'exposé [clair] de la vérité, [que cela concerne] la connaissance, la mise en pratique ou la croyance. Après cela, si Allah (ﷻ) le veut, ils suivront la vérité.

Quant au deuxième groupe de musulmans, [ils sont touchés] par l'insouciance, les désirs et les passions, et ils sont les pécheurs musulmans. On doit appeler ce groupe avec sagesse en respectant les étapes suivantes :

Premier point: La bonne exhortation.
Deuxième point : Encourager et terrifier.
Troisième point : Imager ses propos.
Quatrième point : Appeler avec force verbalement et physiquement.

Premier point : La bonne exhortation

L'exhortation consiste à ordonner [le bien] et interdire [le mal], en accompagnant cela d'encouragements et d'avertissements. Elle est aussi la parole de vérité qui adoucit les cœurs, agit sur les âmes, bride l'indocilité des âmes rebelles, et augmente la foi et la droiture des âmes éduquées[1]. Allah (ﷻ) dit :

وَلَوْ أَنَّهُمْ فَعَلُوا مَا يُوعَظُونَ بِهِۦ لَكَانَ خَيْرًا لَّهُمْ وَأَشَدَّ تَثْبِيتًا

« ***S'ils avaient fait ce à quoi on les exhortait, cela aurait été meilleur pour eux, et cela les aurait raffermis.*** »[2]

Il dit également :

يَعِظُكُمُ ٱللَّهُ أَن تَعُودُوا لِمِثْلِهِۦٓ أَبَدًا إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧﴾

« ***Allah vous incite à ne plus jamais recommencer un tel acte si vous êtes croyants.*** »[3]

L'exhortation du prédicateur doit être faite avec des paroles sages, et cette exhortation est de deux types : instructive et éducative.

Premier type : L'exhortation instructive

Cela consiste à exposer la croyance de l'Unicité d'Allah et les cinq degrés de la Législation : obligatoire, illicite, recommandé, détestable et permis, en prenant soin d'exposer ce qui convient

---

[1] Voir : *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (19/164)…

[2] Sourate *An-Nisâ'*, v.66.

[3] Sourate *An-Nûr*, v.17.

à chaque groupe [de gens], en encourageant à s'y accrocher et en mettant en garde contre le fait de les négliger.

Celui qui médite sur le style du Coran constatera que les règles [religieuses] doivent être exposées aux gens à travers une exhortation qui saura attendrir le cœur et amènera à la mise en pratique. Elles ne doivent pas être uniquement énumérées sans être accompagnées d'aucun moyen d'émouvoir. À titre d'exemple, la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَيَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْمَحِيضِ ۖ قُلْ هُوَ أَذًى فَٱعْتَزِلُوا۟ ٱلنِّسَآءَ فِى ٱلْمَحِيضِ ۖ وَلَا
تَقْرَبُوهُنَّ حَتَّىٰ يَطْهُرْنَ ۖ فَإِذَا تَطَهَّرْنَ فَأْتُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ أَمَرَكُمُ ٱللَّهُ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ
ٱلتَّوَّٰبِينَ وَيُحِبُّ ٱلْمُتَطَهِّرِينَ ﴿٢٢٢﴾ نِسَآؤُكُمْ حَرْثٌ لَّكُمْ فَأْتُوا۟ حَرْثَكُمْ أَنَّىٰ شِئْتُمْ ۖ
وَقَدِّمُوا۟ لِأَنفُسِكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُم مُّلَٰقُوهُ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ

« ***Ils t'interrogent sur les menstrues. – Dis : « C'est une impureté. Ne coïtez pas avec vos femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que lorsqu'elles sont en état de pureté. Quand elles se sont purifiées, ayez des rapports sexuels avec elles par là où Allah vous l'a autorisé. Allah aime ceux qui se repentent, et ceux qui se purifient. » Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme vous le voulez et accomplissez de bonnes actions. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et fais bonne annonce aux croyants !*** »[1]

L'ordre de craindre Allah (ﷻ) vient après l'interdiction de coïter avec les femmes pendant leurs périodes de menstrues, l'ordre de ne copuler avec elles que dans ce qui représente un champs de labour [le vagin], et l'ordre de prendre garde à

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.222-223.

s'opposer à cette voie divine. Et Sa Parole « ***et sachez que vous Le rencontrerez.*** » est un avertissement adressé à ceux qui vont à l'encontre de Son ordre qui trouveront dans l'au-delà la récompense de leur opposition et seront jugés sur leurs œuvres. Et Sa Parole « ***Et fais bonne annonce aux croyants !*** » est une bonne annonce faite à ceux qui ne transgressent pas les limites et suivent la voie d'Allah (ﷻ). Cette bonne annonce est générale et concerne les biens de ce monde, les délices de l'au-delà, la réalisation de tout le bien, et la protection contre tout mal. Tout cela est fonction de la foi et est contenu dans ce verset.

Cela est encore plus clair et évident lorsqu'on voit qu'Allah (ﷻ), après avoir exposé les règles du partage de l'héritage, conclut Sa Parole en disant :

تِلْكَ حُدُودُ ٱللَّهِ ۚ وَمَن يُطِعِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ يُدْخِلْهُ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن
تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١٣﴾ وَمَن يَعْصِ
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُۥ يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ عَذَابٌ مُّهِينٌ

« ***Telles sont les limites fixées par Allah. Et quiconque obéit à Allah et Son messager, Allah le fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allah et Son messager, et transgresse Ses lois, Allah le fera entrer dans un Feu pour y demeurer éternellement ; et il aura un châtiment avilissant.*** »[1]

Ces deux exemples nous montrent que si le prédicateur emprunte la méthode coranique, il attirera l'attention et les cœurs et il les attendrira. A ce moment, si Allah (ﷻ) le veut, ils accepteront les croyances et les règles [religieuses] afin de les

---

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.13-14.

mettre en pratique et les suivre, tout ceci avec convoitise et désir.[1]

Deuxième type : L'exhortation éducative

Cela consiste à définir les nobles caractères comme la mansuétude, la douceur, la bravoure, la probité, la patience, la générosité… et leurs effets et bienfaits dans la société, et à encourager à les adopter. Il faut également définir les mauvais comportements comme la colère, l'empressement, la tromperie, l'impatience, la couardise, l'avarice… et avertir contre le fait de les adopter. Ceci à travers deux moyens : l'encouragement et l'avertissement.

Le prédicateur doit appuyer ces deux voies par des [preuves] authentiques du Coran et de la Sunna, ainsi que des récits des Compagnons (ﷺ), de leurs successeurs et des grands imams. Cela tient une place très importante et permet d'atteindre le but recherché si cela émane d'un cœur sain, pur, pratiquant ce vers quoi il appelle. Ceci, car en règle générale, si l'exhortation émane du cœur, elle touchera le cœur, mais si elle n'émane que de la langue, elle ne dépassera pas les oreilles [des auditeurs].

Si le prédicateur veut que son exhortation soit vraiment efficace, il doit considérer les choses suivantes :

1 – Observer quelles sont les turpitudes répandues [chez les gens], surtout celles qui sont récentes et celles dont les gens parlent.

2 – Il doit ensuite considérer quelle est la plus nuisible et celle qui a les conséquences les plus mauvaises, et en faire l'axe de son message et le lieu de son exhortation.

---

[1] Voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (1/266)…

3 - Il doit ensuite réfléchir sur les maux qu'engendre cette turpitude, au niveau du comportement, de la société, de la santé ou des biens.

4 - Il doit ensuite réunir ce qui est dit à ce sujet dans le Coran, les hadiths authentiques, les paroles des Compagnons et les poèmes emprunts de sagesses.

5 - Ensuite, il écrit à ce sujet, s'il désire écrire, en citant ce que cela comprend comme méfaits, et tout ce qui a été dit à ce sujet par le Législateur, en avertissant contre le fait d'y tomber et en encourageant à s'en repentir.

Et si le prédicateur veut inciter à la pratique des œuvres pieuses et profitables, qu'il suive les étapes suivantes :

1 - Il réfléchit profondément sur les mérites et les bonnes conséquences [de cet acte].

2 - Il réunit ce qui touche à ce thème parmi les textes du Coran, de la Sunna authentique et les récits des Compagnons.

3 - Ensuite, il écrit de la manière citée précédemment.

S'il écrit son texte, il peut l'apprendre et le réciter, mais il peut aussi n'en citer que les points essentiels, et cela est meilleur afin qu'il ne soit pas limité par des tournures de phrase spécifiques et qu'il puisse choisir une tournure de phrase qui lui permettra d'exposer le sens de [des conclusions] de ses recherches et de sa réflexion. Et s'il préfère ne pas écrire, mais uniquement inscrire dans sa pensée le sujet et ses grandes lignes, après qu'il eut renforcé sa mémoire par l'exercice et l'expérience, cela est meilleur et plus complet - avec l'aide d'Allah (ﷻ). S'il prépare le sujet, se le remémore totalement avec ses preuves, et qu'il le divise en parties, le prédicateur sera préservé de l'erreur avec l'aide d'Allah (ﷻ).

Ensuite, lorsqu'il va transmettre [son message], il faut qu'il se soucie des aptitudes des auditeurs. Il doit s'adresser à eux en fonction de leur compréhension, en s'écartant des expressions qui leurs sont incompréhensibles. Il doit adopter un langage courant avec les gens de la masse, et un langage soutenu avec les élites. Ainsi, avec chaque groupe, il sera sage, mettant chaque chose à sa place. Quoiqu'il en soit, il doit choisir les sens précieux, les ordonner, les expliquer avec précision, les faire parvenir aux oreilles des auditeurs et les faire pénétrer leur cœur. Tout ceci sans les ennuyer ou les lasser, en leur rapportant des sagesses en proses ou en rimes, et des boutades emprruntes de sagesses, à condition que cela soit toujours conforme au Coran et à la Sunna. De cette manière, le prédicateur atteindra son but et sera efficace, si Allah (ﷻ) le veut, à condition qu'il ait voulu transmettre aux gens en toute sincérité et véracité envers Allah, et n'espérant que ce qu'il y a auprès d'Allah (ﷻ) [comme récompense][1].

[1] Voir *Hidâyatu-l-Murshidîn*, p.145, 192.

Deuxième point : Encourager et avertir

Fait partie de la sagesse, dans l'appel à Allah (ﷻ) qu'adresse le prédicateur aux pécheurs musulmans et d'autres, qu'il emprunte deux voies : l'encouragement et l'avertissement, car cela a un effet puissant sur un grand nombre de personnes. L'être humain a été créé sur l'amour du bien et le désir d'atteindre toute chose aimée, de même que, par nature, il déteste le mal ainsi que toutes les épreuves qui peuvent atteindre sa personne, ses biens ou sa famille. Ainsi, cet amour inné du bien va l'amener à vouloir atteindre toute forme de bien et l'éloigner de tout mal, dans cette vie ou l'au-delà. C'est pourquoi le Coran et la Sunna abondent d'encouragements et d'avertissements[1]. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانَ يَهْدِى لِلَّتِى هِىَ أَقْوَمُ وَيُبَشِّرُ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱلَّذِينَ يَعْمَلُونَ ٱلصَّٰلِحَٰتِ
أَنَّ لَهُمْ أَجْرًا كَبِيرًا ﴿٩﴾ وَأَنَّ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ أَعْتَدْنَا لَهُمْ عَذَابًا أَلِيمًا

« ***Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui accomplissent de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense, et à ceux qui ne croient pas en l'au-delà, que Nous leur avons préparé un châtiment douloureux.*** »[2]

Le Coran guide vers la voie la plus droite et le chemin le plus clair. Et parmi cette droiture, le fait d'encourager en promettant une abondance de bien et en annonçant la meilleure des récompenses à ceux qui sont obéissants et préservent les limites

---

[1] Voir *Manâhil Al-ᶜUrfân fî ᶜUlûm Al-Qur'ân* (1/301)…
[2] Sourate ***Al-Isrâ'***, v.9-10.

d'Allah (ﷻ). Aussi, le fait d'avertir ceux qui transgressent les limites d'Allah d'un châtiment douloureux et les menacer d'une fin malheureuse. Il est connu que la promesse de bien englobe à la fois cette vie et l'au-delà, et le succès en ces deux demeures ; de même que l'avertissement englobe la punition de cette vie et de l'au-delà et la perte en ces deux demeures.[1]

Ainsi, le prédicateur doit accorder la plus haute importance à ces deux formes sages [d'appel], et je vais m'attacher à éclaircir les deux voies suivantes :

Première voie : l'encouragement et la bonne annonce.

Deuxième voie : l'avertissement et la menace.

1 Voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (3/26)...

Première voie : l'encouragement et la bonne annonce

Fait partie de la sagesse, dans l'appel à Allah (ﷻ), que le prédicateur rappelle [comme encouragements] ce qui va amener les gens à remonter leurs manches pour obéir à Allah (ﷻ), afin d'atteindre le succès dans ce monde et dans l'autre. L'encouragement est de deux types :

Premier type : Rappeler la récompense des actes d'obéissances

Deuxième type : Encourager à accomplir différentes formes d'actes d'obéissance.

Premier type : Rappeler la récompense des actes d'obéissances

Ce type d'encouragement peut emprunter plusieurs formes, et je n'en rappellerai que certaines à titre d'exemple :

Première forme : Encourager en rappelant la promesse de bien dans ce monde et dans l'au-delà.

Lorsque se réalisent la foi et la constance sur celle-ci à travers l'obéissance et la crainte d'Allah (ﷻ), surviennent le succès et les bénédictions dans ce monde avant l'autre, et ce qui est dans l'au-delà est plus grand encore. Et parmi ces formes de bien :

1 - **Encourager en promettant une bonne vie et la préservation de toute chose détestable**, comme Allah (ﷻ) dit en encourageant à accomplir des œuvres pieuses en toute sincérité envers Lui et avec constance :

مَنْ عَمِلَ صَٰلِحًا مِّن ذَكَرٍ أَوْ أُنثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَلَنُحْيِيَنَّهُۥ حَيَوٰةً طَيِّبَةً ۖ
وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٩٧﴾

« *Quiconque, homme ou femme, accomplit une bonne oeuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons en fonction des meilleures de leurs actions.* »[1]

2 – **Encourager en promettant la succession et la consolidation sur terre.** Allah (ﷻ) dit :

وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مِنكُمْ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَيَسْتَخْلِفَنَّهُمْ فِى ٱلْأَرْضِ كَمَا
ٱسْتَخْلَفَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ وَلَيُمَكِّنَنَّ لَهُمْ دِينَهُمُ ٱلَّذِى ٱرْتَضَىٰ لَهُمْ وَلَيُبَدِّلَنَّهُم
مِّنۢ بَعْدِ خَوْفِهِمْ أَمْنًا ۚ يَعْبُدُونَنِى لَا يُشْرِكُونَ بِى شَيْـًٔا ۚ وَمَن كَفَرَ بَعْدَ ذَٰلِكَ
فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٥٥﴾

« *Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accomplit de bonnes oeuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés, qu'Il donnerait force et suprématie à la religion qu'Il a agréée pour eux et qu'Il changerait leur ancienne peur en sécurité. Qu'ils M'adorent et ne M'associent rien. Ceux qui renient la foi par la suite, ceux-là sont les pervers.* »[2]

3 – **Encourager en promettant l'augmentation des formes de bien et son accroissement avec le remerciement.** Allah (ﷻ) dit à propos de Noé (عليه السلام) :

---

[1] Sourate *An-Nahl*, v.97.

[2] Sourate *An-Nûr*, v.55.

فَقُلْتُ ٱسْتَغْفِرُوا۟ رَبَّكُمْ إِنَّهُۥ كَانَ غَفَّارًا ﴿١٠﴾ يُرْسِلِ ٱلسَّمَآءَ عَلَيْكُم مِّدْرَارًا ﴿١١﴾

وَيُمْدِدْكُم بِأَمْوَٰلٍ وَبَنِينَ وَيَجْعَل لَّكُمْ جَنَّٰتٍ وَيَجْعَل لَّكُمْ أَنْهَٰرًا ﴿١٢﴾

« Je leur ai dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il pardonne grandement (à ceux qui se repentent]. Ainsi, Il vous enverra du ciel des pluies abondantes, Il vous accordera beaucoup de biens et d'enfants ; Il vous donnera des jardins et Il vous fera don de rivières. »[1]

4 - **Encourager en promettant le prolongement de la vie, jusqu'à son terme [prédestiné] ; et l'absence de châtiment anticipé.** Allah (ﷻ) dit :

يَدْعُوكُمْ لِيَغْفِرَ لَكُم مِّن ذُنُوبِكُمْ وَيُؤَخِّرَكُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى

« Il vous appelle pour vous pardonner une partie de vos péchés et vous accorder un délai jusqu'à un terme fixé »[2]

Celui qui adore Allah (ﷻ), Le craint, obéit à Son Prophète (ﷺ), et se repent de tous ses péchés, Allah (ﷻ) lui pardonne, prolonge sa vie et le préserve de la perdition jusqu'au terme de son existence.

5 - **Encourager en promettant différentes formes de soutien, de secours et de succès :**

a) *La promesse de l'alliance d'Allah* (ﷻ) :

ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ

[1] Sourate *Nûh*, v.10-12.
[2] Sourate *Ibrâhîm*, v.10.

« Allah est l'allié de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. »[1]

b) *La promesse de la protection d'Allah* (ﷻ) :

إِنَّ ٱللَّهَ يُدَٰفِعُ عَنِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ كُلَّ خَوَّانٖ كَفُورٍ ٣٨

« Allah prend la défense de ceux qui croient. Allah n'aime aucun traître ingrat. »[2]

c) *La promesse de la suffisance :*

وَمَن يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓۚ

« Celui qui place sa confiance en Allah, Allah lui suffit. »[3]

d) *La promesse du secours d'Allah* (ﷻ) :

وَكَانَ حَقًّا عَلَيۡنَا نَصۡرُ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ

« Et il était de Notre devoir de secourir les croyants. »[4]

e) *La promesse de puissance et de domination :*

وَلِلَّهِ ٱلۡعِزَّةُ وَلِرَسُولِهِۦ وَلِلۡمُؤۡمِنِينَ

« C'est à Allah qu'appartient la puissance, ainsi qu'à Son messager et aux croyants »[5]

وَلَا تَهِنُواْ وَلَا تَحۡزَنُواْ وَأَنتُمُ ٱلۡأَعۡلَوۡنَ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ١٣٩

---

1 Sourate *Al-Baqarah*, v.257.
2 Sourate *Al-Hajj*, v.38.
3 Sourate *At-Talâq*, v.3.
4 Sourate *Ar-Rûm*, v.47.
5 Sourate *Al-Munâfiqûn*, v.8.

*« **Ne fléchissez pas, ne vous affligez pas alors que vous êtes supérieurs, si vous êtes vraiment croyants.** »*[1]

f) *La promesse de l'amour d'Allah* (ﷻ) : c'est un sujet vaste, Allah (ﷻ) a exposé qu'Il aimait ceux qui se repentent, ceux qui se purifient, les pieux, les bienfaisants, les patients, ceux qui placent leur confiance en Lui, ceux qui sont équitables, ceux qui combattent sur Son sentier en rang serré, pareils à un édifice renforcé[2].

g) *La promesse de l'amour des serviteurs d'Allah* (ﷻ) :

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ سَيَجْعَلُ لَهُمُ ٱلرَّحْمَٰنُ وُدًّا ﴿٩٦﴾

*« **À ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, le Tout Miséricordieux accordera un amour.** »*[3]

h) *La promesse de la droiture et du succès* :

وَإِنَّ ٱللَّهَ لَهَادِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ

*« **Allah guide vers le droit chemin ceux qui croient.** »*[4]

i) *La promesse de préservation contre la domination de l'ennemi* :

وَلَن يَجْعَلَ ٱللَّهُ لِلْكَٰفِرِينَ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ سَبِيلًا

*« **Et jamais Allah ne donnera domination aux mécréants sur les croyants.** »*[5]

---

[1] Sourate *Âl-ᶜImrân*, v.139.

[2] Sourates *Al-Baqarah* (222), *Âl-ᶜImrân* (76, 116, 134, 148, 159), *Al-Mâ'idah* (42), *At-Tawbah* (4, 7), *As-Saff* (4).

[3] Sourate *Maryam*, v.96.

[4] Sourate *Al-Hajj*, v.54.

[5] Sourate *An-Nisâ'*, v.141.

j) *La promesse de sécurité :*

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم مُّهْتَدُونَ

« ***Ceux qui ont cru et n'ont point entaché leur foi de quelque association, ceux-là ont la sécurité, et ce sont eux les bien-guidés.*** »[1]

k) *La promesse de la préservation de leurs efforts :*

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ مَنْ أَحْسَنَ عَمَلًا

« ***Ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres, Nous ne laisserons pas perdre la récompense de ceux qui font le bien.*** »[2]

l) *La promesse de l'accroissement de leur science et de leur compréhension :*

وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا فَأَمَّا

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾

« ***Et quand une sourate est révélée, certains parmi eux disent : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait augmenter la foi ? » Quant croyants, elle fait augmenter leur foi, et ils se réjouissent.*** »[3]

---

[1] Sourate ***Al-An**c**âm***, v.82.
[2] Sourate ***Al-Kahf***, v.30.
[3] Sourate ***At-Tawbah***, v.124.

Deuxième forme : Encourager en rappelant ce qu'il est advenu des serviteurs sincères d'Allah (ﷻ)

Fait partie de la sagesse, dans l'exhortation qu'on adresse aux pécheurs musulmans, de leur montrer que la loi d'Allah (ﷻ) ne change pas et qu'Il secoure et fait miséricorde à Ses serviteurs croyants lorsqu'ils se tournent vers Lui, montrent leur pleine servitude et leur grand besoin vis-à-vis de Lui. Lorsqu'ils sont dans la tristesse, la difficulté ou la nécessité, Sa miséricorde les atteint. Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ رَحْمَتَ ٱللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ ٱلْمُحْسِنِينَ

« ***La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants*** »[1]

أَمَّن يُجِيبُ ٱلْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ ٱلسُّوٓءَ

« ***Qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et le débarrasse du mal*** »[2]

En rappelant ce qu'il est advenu des serviteurs croyants d'Allah, le prédicateur va susciter chez les serviteurs d'Allah le désir d'atteindre [le même degré] en se dirigeant vers Allah (ﷻ) avec un cœur sincère, de même que cela va encourager ceux qui s'en sont détournés à revenir à l'ordre d'Allah (ﷻ) jusqu'à être parmi les bienfaisants et qu'ils soient touchés par la miséricorde d'Allah (ﷻ)[3]. Cette forme a de nombreux exemples, parmi lesquels :

---

[1] Sourate *Al-Acrâf*, v.56.
[2] Sourate *An-Naml*, v.62.
[3] Voir *Macâlim Ad-Dacwah* (1/500).

1 – La réponse d'Allah (ﷻ) à l'invocation d'Adam et Eve après qu'ils soient tombés dans le péché et s'en soient repentis :

قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

« Tous deux dirent : « Ô Seigneur ! Nous étions injustes envers nous-mêmes, si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons certes du nombre des perdants. » »[1]

فَتَلَقَّىٰٓ ءَادَمُ مِن رَّبِّهِۦ كَلِمَٰتٍ فَتَابَ عَلَيْهِ ۚ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٣٧﴾

« Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Allah agréa son repentir car Il est Celui qui accueille le repentir, le Miséricordieux. »[2]

2 – La réponse d'Allah (ﷻ) à l'invocation de Son prophète Job (عليه السلام) lorsqu'il était au plus dur de la maladie qui le touchait :

وَأَيُّوبَ إِذْ نَادَىٰ رَبَّهُۥٓ أَنِّى مَسَّنِىَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرْحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿٨٣﴾

فَٱسْتَجَبْنَا لَهُۥ فَكَشَفْنَا مَا بِهِۦ مِن ضُرٍّ ۖ وَءَاتَيْنَٰهُ أَهْلَهُۥ وَمِثْلَهُم مَّعَهُمْ رَحْمَةً

مِّنْ عِندِنَا وَذِكْرَىٰ لِلْعَٰبِدِينَ ﴿٨٤﴾

« Et Job, quand il implora son Seigneur : « Je suis atteint par la maladie et Tu es le plus Miséricordieux des Miséricordieux ! » Nous l'avons exaucé et lui avons ôté sa maladie. Nous lui avons redonné sa famille et plus encore, par

---

[1] Sourate *Al-Aʿrâf*, v.23.

[2] Sourate *Al-Baqarah*, v.37.

miséricorde de Notre part et en tant que rappel aux adorateurs. »[1]

3 – La réponse d'Allah (ﷻ) à l'invocation de Jonas (عليه السلام) :

وَذَا ٱلنُّونِ إِذ ذَّهَبَ مُغَٰضِبٗا فَظَنَّ أَن لَّن نَّقۡدِرَ عَلَيۡهِ فَنَادَىٰ فِي ٱلظُّلُمَٰتِ أَن لَّآ
إِلَٰهَ إِلَّآ أَنتَ سُبۡحَٰنَكَ إِنِّي كُنتُ مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ٨٧ فَٱسۡتَجَبۡنَا لَهُۥ
وَنَجَّيۡنَٰهُ مِنَ ٱلۡغَمِّۚ وَكَذَٰلِكَ نُـۨجِي ٱلۡمُؤۡمِنِينَ ٨٨

« ***Et Jonas, l'homme à la baleine, quand il partit en colère. Il pensait que Nous n'allions pas l'éprouver. Puis, dans les ténèbres [de la nuit, de la mer et du ventre de la baleine], il implora : « Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Toi ! Gloire et Pureté à Toi ! Je faisais vraiment partie des injustes ! » Nous l'avons exaucé et sauvé de son angoisse. C'est ainsi que Nous sauvons les croyants.*** »[2]

فَلَوۡلَآ أَنَّهُۥ كَانَ مِنَ ٱلۡمُسَبِّحِينَ ١٤٣ لَلَبِثَ فِي بَطۡنِهِۦٓ إِلَىٰ يَوۡمِ يُبۡعَثُونَ ١٤٤

« ***Et s'il n'avait pas glorifié Allah [auparavant], il serait resté dans son ventre jusqu'au jour où les hommes sont ressuscités.*** »[3]

4 – Le secours d'Allah (سبحانه وتعالى) envers Ses prophètes et serviteurs croyants lorsqu'ils étaient touchés par le châtiment de leur peuple qui les rejetait. C'est un sujet vaste, et on peut citer à titre d'exemple Noé[4], Hûd[5], S̲âlih̲[1], Ibrâhîm et Lot[2],

[1] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.83-84.
[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.87-88.
[3] Sourate *As-S̲âffât*, v.143-144.
[4] Sourate *Yûnus*, v.74.
[5] Sourate *Hûd*, v.58.

Shu^cayb[3], Moïse et Aaron[4], ceux qui ordonnaient le bien et interdisaient le mal parmi les Enfants d'Israël[5], et d'autres encore. Allah (ﷻ) les a sauvés, ainsi que ceux qui les ont suivis, et Il a fait périr leurs ennemis.

Troisième type : Encourager en promettant un bien encore plus grand dans l'au-delà.

Le Livre d'Allah (ﷻ) et la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ) évoquent la promesse du bien dans l'au-delà, d'un délice permanent, d'un agrément [d'Allah (ﷻ)], d'une sécurité totale, d'une miséricorde, et d'un pardon des péchés. Tout ceci pour celui qui aura rempli la condition préalable de la foi et de la pratique d'œuvres pieuses. C'est un sujet vaste dont abonde l'océan du Coran et de la Sunna, et nous ne pouvons nous étendre ici sur ce sujet tant il est vaste.

Le prédicateur doit donc s'attacher au Coran et à la Sunna afin de s'adresser aux gens avec de paroles sages qui auront l'agrément du Seigneur Sage[6].

Quatrième type : Encourager en rappelant l'état des croyants au Paradis et ce qu'Allah (ﷻ) leur a préparé.

Le Coran et la Sunna regorgent de cette forme d'encouragement, et on ne peut cerner tout ce qu'Allah (ﷻ) a préparé comme délices permanents pour Ses serviteurs croyants dans les Jardins des délices. Ainsi, le Prophète (ﷺ)

---

[1] Sourate *Hûd*, v.66.
[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.70-71.
[3] Sourate *Hûd*, v.94.
[4] Sourate *As-Sâffât*, v.114-116.
[5] Sourate *Al-A^crâf*, 164-166.
[6] Voir les sourates *Al-An^câm* (82), *Tâ-Hâ* (80-82), *Al-Furqân* (70), *Al-Bayyinah* (7-8).

rapporte de son Seigneur : « *Allah a dit : J'ai préparé pour Mes serviteurs pieux ce que nul œil n'a vu, nulle oreille entendu, et ce que nul cœur humain ne peut s'imaginer. Lisez à ce propos :*

فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٧﴾

« Aucun être ne sait ce qu'on a prédestiné pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient ! »[1,2]

Cela conduit l'homme doué de raison à remonter ses manches afin d'obtenir cette récompense immense, le succès éternel, les délices permanents qui ne peuvent être décrits, et parmi ces délices : l'agrément d'Allah (ﷻ) qui est le plus grand bienfait[3], les rivières du Paradis[4], les demeures de leurs habitants[5], leurs épouses[6], leurs parures[7], leur nourriture[8], leur boisson[9], leur beauté[10], leur taille[11], leurs fruits[12], leurs vêtements[13], et le plus grand délice des gens du Paradis sera de contempler le Noble Visage d'Allah (ﷻ)[14]. Si le prédicateur pratique cette forme d'encouragement, il amènera le cœur des gens à désirer ces délices permanents.

---

[1] Sourate *As-Sajdah*, v.17.
[2] Al-Bukhârî (3244) et Muslim (2825).
[3] Sourate *At-Tawbah*, v.72.
[4] Sourate *Muhammad*, v.15.
[5] Sourate *At-Tawbah*, v.23.
[6] Sourate *As-Sâffât*, v.40/48.
[7] Sourate *Al-Kahf*, v.31.
[8] Sourates *At-Tûr* (27-28), *Al-Wâqi^cah* (10-40).
[9] Sourate *Al-Insân*, v.5/22.
[10] Al-Bukhârî (6/318), Muslim (4/2180).
[11] Al-Bukhârî (3326).
[12] Sourates *Ar-Rahmân* (52/68), *Al-Wâqi^cah* (19/33).
[13] Sourates *Al-Kahf* (15), *Al-Hajj* (23).
[14] Sourates *Yûnus* (26), *Qâf* (35), *Al-Qiyâmah* (22-23).

Deuxième type : Encourager à accomplir différentes formes d'actes d'obéissance.

Ce type [d'encouragement] est très important et son importance n'est pas moindre que le premier, et les gens en ont grandement besoin afin de remonter leurs manches pour accomplir différentes formes d'actes d'obéissance. Le prédicateur ne doit donc pas négliger ce versant, mais au contraire encourager les gens par des paroles sages à réaliser différentes actes de bonté et de bienfaisance, ainsi que toute forme d'acte d'obéissance comme : les encourager à réaliser parfaitement la sincérité [envers Allah (ﷻ)], la prière, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage, le djihad pour élever la parole d'Allah (ﷻ), l'obéissance aux parents, le maintien des liens de parenté, la réconciliation [entre les gens], nourrir [les pauvres], saluer, prier la nuit alors que les gens dorment, et d'autres actes encore.

Il faut également encourager les gens à se parer de nobles caractères comme : le courage, la chasteté, la véracité, la probité, le respect du dépôt, la sincérité, la clémence, l'humilité, la générosité, la patience, la moralité, la pureté de l'esprit, l'amour du bien pour autrui, l'équité et la bienfaisance, et d'autres choses encore qui profitent à la Communauté dans cette vie et dans l'au-delà. En rappelant les encouragements à ce sujet dans le Coran, la Sunna et les récits authentiques, accompagnés d'une explication suffisante en fonction de la nécessité.[1]

Parmi les exemples d'encouragements de ce type, la Parole d'Allah (ﷻ) :

---

[1] Voir *Hidâyatu-l-Murshidîn*, p.177.

لَّيْسَ الْبِرَّ أَن تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ
الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ وَآتَى الْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِ ذَوِي الْقُرْبَىٰ
وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَالسَّائِلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى
الزَّكَاةَ وَالْمُوفُونَ بِعَهْدِهِمْ إِذَا عَاهَدُوا ۖ وَالصَّابِرِينَ فِي الْبَأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ
الْبَأْسِ ۗ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ صَدَقُوا ۖ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿١٧٧﴾

« La bienfaisance ne consiste pas à tourner vos visages vers l'Orient ou l'Occident, mais à croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes ; à donner de ses biens, malgré l'amour qu'on en a, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs [dans le besoin], à ceux qui demandent de l'aide et pour affranchir [les esclaves] ; à accomplir la prière et s'acquitter de la Zakât. Ceux qui tiennent leurs engagements, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les pieux ! »[1]

Il dit aussi :

أُولَٰئِكَ الَّذِينَ حَبِطَتْ أَعْمَالُهُمْ فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَمَا لَهُم مِّن
نَّاصِرِينَ ﴿٢٢﴾ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيبًا مِّنَ الْكِتَابِ يُدْعَوْنَ إِلَىٰ كِتَابِ اللَّهِ
لِيَحْكُمَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ يَتَوَلَّىٰ فَرِيقٌ مِّنْهُمْ وَهُم مُّعْرِضُونَ ﴿٢٣﴾

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.177.

« Ceux qui disent : « Ô Seigneur ! Nous avons cru, pardonne-nous donc nos péchés, et protège-nous du châtiment de l'Enfer. » Les endurants, les véridiques, les obéissants, ceux qui dépensent [pour Allah] et ceux qui implorent pardon juste avant l'aube. »[1]

Et également :

ٱلَّذِينَ يُنفِقُونَ فِي ٱلسَّرَّآءِ وَٱلضَّرَّآءِ وَٱلْكَـٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ وَٱلْعَافِينَ عَنِ
ٱلنَّاسِ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣٤﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا۟ فَـٰحِشَةً أَوْ ظَلَمُوٓا۟
أَنفُسَهُمْ ذَكَرُوا۟ ٱللَّهَ فَٱسْتَغْفَرُوا۟ لِذُنُوبِهِمْ وَمَن يَغْفِرُ ٱلذُّنُوبَ إِلَّا ٱللَّهُ وَلَمْ
يُصِرُّوا۟ عَلَىٰ مَا فَعَلُوا۟ وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴿١٣٥﴾

« Ceux qui dépensent dans l'aisance et dans les moments difficiles, qui contiennent leur rage et pardonnent à autrui - car Allah aime les bienfaisants, et pour ceux qui, s'ils ont commis un acte immoral ou causé du tort à leurs propres âmes [en désobéissant à Allah], se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui pardonne les péchés si ce n'est Allah ? - et qui ne persistent pas volontairement dans le mal qu'ils ont fait. »[2]

Et il y a de nombreux autres exemples dans le Livre d'Allah (ﷻ)[3]. De même, dans la Sunna, on ne peut dénombrer les hadiths encourageant à accomplir des actes d'obéissance. Parmi ceux-ci, la parole du Prophète (ﷺ) à ᶜAbd Allah ibn ᶜAmr (ؓ) : « *Si tu possèdes quatre [qualités], ce que tu manques en ce monde ne*

---

[1] Sourate *Âl-ᶜImrân*, v.22-23.

[2] Sourate *Âl-ᶜImrân*, v.134-135.

[3] Sourates *An-Nisâ'* (114), *At-Tawbah* (71) ; *Al-Mu'minûn* (1-11), *Al-Furqân* (63-77), *Luqmân* (13-19), *Al-Ahzâb* (35), *As-Saff* (10-13), et d'autres versets encore qui encouragent à accomplir des actes d'obéissances.

te portera pas préjudice : respecter le dépôt, être véridique, avoir un bon comportement, et ne pas être cupide… »[1] ou encore le hadith de Muᶜâdh ibn Jabal (ﷺ) lorsqu'il interrogea le Prophète (ﷺ) sur ce qui le ferait entrer au paradis et l'éloignerait de l'Enfer, le Messager d'Allah (ﷺ) lui cita alors dix actes d'obéissance[2].

Si le prédicateur use de ces types d'encouragement, il réussira avec la permission d'Allah (ﷻ)[3].

Deuxième voie : l'avertissement et la menace

Fait partie de la sagesse que le prédicateur rappelle aux gens, à ce sujet, ce qui va leur profiter et les amener à délaisser les crimes et les péchés, afin de les avertir et les menacer contre toute désobéissance et persistance sur cela.

L'avertissement est de deux types :

Premier type : avertir en rappelant la menace d'un châtiment qui sera fonction des désobéissances et des péchés.

Deuxième type : avertir en rappelant la menace du châtiment de différentes formes de désobéissance et péché.

Premier type : avertir en rappelant la menace d'un châtiment qui sera fonction des désobéissances et des péchés :

Ce type emprunte de nombreuses formes, parmi lesquelles :

---

[1] Sahîh *Al-Jâmiᶜ As-Saghîr* (886)…

[2] Sahîh *At-Tirmidhî* (2616)…

[3] Le prédicateur peut s'appuyer sur *At-Targhîb wa At-Tarhîb* de Al-Mundhirî, *Al-Muttajir Ar-Râbih fî Thawâb Al-ᶜAmal As-Sâlih* de Ad-Dimyâtî ou *Ryâd As-Sâlihîn* de An-Nawawî.

Première forme : avertir en rappelant la menace d'une privation des biens de cette vie, ou d'un châtiment en cette vie :

Persévérer dans la désobéissance et le péché est une cause d'épreuve par la pauvreté, la difficulté de l'existence, la maladie, et la privation des biens de cette vie et de l'au-delà. C'est là la plus grande cause de perdition et d'anéantissement des communautés, groupes et individus[1]. Allah (ﷻ) dit :

وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُواْ عَن كَثِيرٍ

« *Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis comme péchés. Et Il pardonne beaucoup.* »[2]

Allah (ﷻ) pardonne de nombreux péchés et ne châtie pas pour cela :

وَلَوْ يُؤَاخِذُ ٱللَّهُ ٱلنَّاسَ بِمَا كَسَبُواْ مَا تَرَكَ عَلَىٰ ظَهْرِهَا مِن

دَآبَّةٍ وَلَٰكِن يُؤَخِّرُهُمْ إِلَىٰٓ أَجَلٍ مُّسَمًّى فَإِذَا جَآءَ أَجَلُهُمْ فَإِنَّ

ٱللَّهَ كَانَ بِعِبَادِهِۦ بَصِيرًا ﴿٤٥﴾

« *Et si Allah saisissait les gens pour ce qu'ils commettent comme péchés, Il ne laisserait à la surface de la terre aucun être vivant. Mais Il leur donne un délai jusqu'à un terme fixé. Puis quand leur terme viendra, Il se saisira d'eux, car Allah voit parfaitement Ses serviteurs.* »[3]

---

[1] Voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (1/133, 234)
[2] Sourate *As-Shûrâ*, v.30.
[3] Sourate *Fâṯir*, v.45.

Toutes les épreuves qui surviennent sur terre, la faiblesse des récoltes et des pluies, ne sont que le châtiment d'une partie des péchés des gens[1] :

ظَهَرَ ٱلْفَسَادُ فِى ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ بِمَا كَسَبَتْ أَيْدِى ٱلنَّاسِ لِيُذِيقَهُم بَعْضَ ٱلَّذِى عَمِلُوا۟ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٤١﴾

« ***Le désordre est apparu sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont commis de leurs propres mains, afin qu'Allah leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré, peut-être reviendront-ils (vers Lui).*** »[2]

Le prédicateur peut utiliser ce type [d'avertissement] de deux manières :

Première manière : rappeler l'anéantissement des cités et la privation des biens qu'ils possédaient [auparavant] en raison de leur injustice et orgueil, et l'absence de remerciement vis-à-vis d'Allah, Le Grand Pourvoyeur. Par exemple ce qui est arrivé à Pharaon et son peuple :

كَمْ تَرَكُوا۟ مِن جَنَّٰتٍ وَعُيُونٍ ﴿٢٥﴾ وَزُرُوعٍ وَمَقَامٍ كَرِيمٍ ﴿٢٦﴾ وَنَعْمَةٍ كَانُوا۟ فِيهَا فَٰكِهِينَ

« ***Que de jardins et de sources ils laissèrent [derrière eux], que de champs et de superbes résidences, que de délices au sein desquels ils se réjouissaient.*** »[3]

Et il y a beaucoup d'autres exemples montrant ce qui est advenu des cités qui reniaient les prophètes[4].

---

[1] Voir *Tafsîr Ibn Kathîr* (2/574, 4/117)

[2] Sourate ***Ar-Rûm***, v.41.

[3] Sourate ***Ad-Dukhân***, v.25-27.

[4] Sourates ***Al-An^câm*** (42-45), ***Al-A^crâf*** (94-100), ***An-Nahl*** (112), ***Al-Qasas*** (58).

Deuxième manière : avertir en rappelant ce qui est survenu aux groupes ou individus qui ont été pris par le châtiment en cette vie et ont été privés de tout bien, parmi lesquels :

1 - Ce dont Allah (ﷻ) nous informe à propos du peuple de Saba' qui vivait dans les bienfaits et la joie, mais ils n'ont pas remercié Allah (ﷻ), ainsi ils ont été anéantis, détruits et privés de tout bien[1].

2 - Ce dont Allah (ﷻ) nous informe à propos de Qârûn[2].

3 - Celui qui possédait deux jardins et s'est enflé d'orgueil devant son compagnon pauvre[3].

4 - Ceux qui possédaient un jardin et se sont promis d'en priver les pauvres. Allah (ﷻ) les a donc privés de leur jardin et les a anéantis[4].

Et les exemples sont encore très nombreux.

Deuxième forme : avertir en menaçant de l'arrivée d'un châtiment en ce monde :

Le prédicateur doit user de cette forme [d'avertissement] avec ceux qui se sont détournés de l'obéissance à Allah (ﷻ) et ont persisté dans leur entêtement et orgueil en refusant la vérité après qu'elle leur ait été exposée. Parmi cette forme, on peut citer la Parole d'Allah (ﷻ) :

---

1 Sourate *Saba'*, v.15-19.

2 Sourate *Al-Qasas* (76-81), *Tafsîr Al-Baghawî* (3/454), *Ibn Kathîr* (3/99).

3 Sourate *Al-Kahf*, v.33-34, *Tafsîr Ibn Kathîr* (3/84).

4 Sourate *Al-Qalam*, v.17-27, *Tafsîr Ibn Kathîr* (4/407).

قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ ٱللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَٰرَكُمْ وَخَتَمَ عَلَىٰ قُلُوبِكُم مَّنْ إِلَٰهٌ غَيْرُ ٱللَّهِ
يَأْتِيكُم بِهِ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ هُمْ يَصْدِفُونَ ﴿٤٦﴾ قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ
إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ بَغْتَةً أَوْ جَهْرَةً هَلْ يُهْلَكُ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٧﴾

« Dis : « Si Allah prend votre ouïe et votre vue, et scelle vos coeurs, quelle divinité autre que Lui vous les rendrait ? » Regarde comment Nous leur clarifions les preuves, et puis, ils s'en détournent. Dis : « Si le châtiment d'Allah vous prenait à l'improviste ou au grand jour, qui d'autres que les injustes seraient alors détruits ? » »[1]

قُلْ هُوَ ٱلْقَادِرُ عَلَىٰٓ أَن يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِّن فَوْقِكُمْ أَوْ مِن تَحْتِ أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبِسَكُمْ
شِيَعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُم بَأْسَ بَعْضٍ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾

« Dis : « Il est capable de vous envoyer, d'en haut ou d'en dessous de vos pieds, un châtiment, ou de semer en vous la confusion du sectarisme et vous faire goûter à la rigueur du combat les uns contres les autres. Regarde comment Nous exposons Nos versets afin qu'ils comprennent. »[2]

Et cette forme d'avertissement est très nombreuse dans le Livre d'Allah (ﷻ) et la Sunna de Son Messager (ﷺ)[3].

---

[1] Sourate *Al-An^c^âm*, v.46-47.

[2] Sourate *Al-An^c^âm*, v.65.

[3] Voir les sourates ***Al-Anfâl*** (24-25), ***Fussilat*** (13), ***As-Sajdah*** (22), mais également Al-Bukhârî (4686), Muslim (2581-2583)…

Troisième forme : avertir en rappelant le sort des communautés qui ont rejeté leurs prophètes :

Cette forme [d'avertissement] a un des plus grands effets sur les âmes, car c'est une des plus grandes leçons pour celui qui la médite. Car cela montre la Loi d'Allah (سبحانه وتعالى) concernant ceux qui rejettent leur prophète, ou qui se détournent et s'enorgueillissent devant leur appel. Après qu'ils aient été avertis, ils ont été anéantis et détruits. C'est un sujet vaste qui ne peut être cerné, mais parmi les exemples [que l'on peut citer], la Parole d'Allah (سبحانه وتعالى) à Mu<u>h</u>ammad (ﷺ) :

وَإِن يُكَذِّبُوكَ فَقَدْ كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ وَعَادٌ وَثَمُودُ ﴿٤٢﴾ وَقَوْمُ إِبْرَٰهِيمَ
وَقَوْمُ لُوطٍ ﴿٤٣﴾ وَأَصْحَٰبُ مَدْيَنَ ۖ وَكُذِّبَ مُوسَىٰ فَأَمْلَيْتُ لِلْكَٰفِرِينَ ثُمَّ
أَخَذْتُهُمْ ۖ فَكَيْفَ كَانَ نَكِيرِ ﴿٤٤﴾ فَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا وَهِىَ
ظَالِمَةٌ فَهِىَ خَاوِيَةٌ عَلَىٰ عُرُوشِهَا وَبِئْرٍ مُّعَطَّلَةٍ وَقَصْرٍ مَّشِيدٍ ﴿٤٥﴾

« Mais s'ils te traitent de menteur, sache que le peuple de Noé, de ᶜÂd et de Thamûd avant eux, ont aussi traité de menteurs leurs messagers, de même que le peuple d'Abraham, le peuple de Loth, et les gens de Madyan. Moïse fut également traité de menteur. Puis J'ai donné un répit aux mécréants, ensuite Je les ai saisis. Ma réprobation fut terrible ! Que de cités avons-Nous fait périr, parce qu'elles commettaient des injustices. Elles sont réduites à des maisons aux toits effondrés. Que de puits désertés ! Que de palais édifiés ! »[1]

---

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.42-45.

وَقَٰرُونَ وَفِرْعَوْنَ وَهَٰمَٰنَ ۖ وَلَقَدْ جَآءَهُم مُّوسَىٰ بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَٱسْتَكْبَرُوا۟
فِى ٱلْأَرْضِ وَمَا كَانُوا۟ سَٰبِقِينَ ﴿٣٩﴾ فَكُلًّا أَخَذْنَا بِذَنۢبِهِۦ ۖ فَمِنْهُم مَّنْ أَرْسَلْنَا عَلَيْهِ
حَاصِبًا وَمِنْهُم مَّنْ أَخَذَتْهُ ٱلصَّيْحَةُ وَمِنْهُم مَّنْ خَسَفْنَا بِهِ ٱلْأَرْضَ وَمِنْهُم
مَّنْ أَغْرَقْنَا ۚ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٤٠﴾

« *Et (Nous fîmes périr) Coré, Pharaon et Hamân. Alors que Moïse leur apporta des preuves, ils s'enorgueillirent sur terre. Et ils n'ont pas pu Nous échapper. Nous saisîmes donc chacun pour son péché : il y en eut sur qui Nous envoyâmes un ouragan ; il y en eut que le Cri saisit ; il y en eut que Nous fîmes engloutir par la terre ; et il y en eut que Nous noyâmes. Cependant, ce n'est pas Allah Qui leur fait du tort, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes.* »[1]

Et parmi les châtiments qu'ont subis ces négateurs :

1 – **Le peuple de Noé** qu'Allah a fait périr par la noyade

فَفَتَحْنَآ أَبْوَٰبَ ٱلسَّمَآءِ بِمَآءٍ مُّنْهَمِرٍ ﴿١١﴾ وَفَجَّرْنَا ٱلْأَرْضَ عُيُونًا فَٱلْتَقَى ٱلْمَآءُ عَلَىٰٓ أَمْرٍ قَدْ قُدِرَ

« *Nous ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau torrentielle et fîmes jaillir de la terre des sources. Les eaux se rencontrèrent d'après l'ordre qu'Allah avait déjà prescrit.* »[2]

2 – **ᶜÂd**, le peuple de Hûd (ﷺ), contre lesquels Allah (ﷻ) envoya un vent qui les laissa pour mort et les soulevait comme des souches de palmiers déracinés. Par ordre de son Seigneur, le vent détruisit toute chose[3].

---

[1] Sourate *Al-ᶜAnkabût*, v.39-40.
[2] Sourate *Al-Qamar*, v.11-12.
[3] Voir les sourates *Al-Ahqâf* (24-25), *Al-Hâqah* (6-8), *Al-Qamar* (19-20).

3 – **Thamûd**, le peuple de S̲âlih̲ (ﷺ), contre lesquels Allah (ﷻ) envoya un cri qui déchira le cœur, ils moururent jusqu'au dernier et demeurèrent morts gisants dans leurs demeures[1].

4 – **Le peuple de Loth** (ﷺ) dont Allah (ﷻ) éleva la terre et la renversa sur eux et qu'Il fit suivre d'une pluie de pierres qui tomba sur eux et leurs semblables[2].

5 – **Madyan**, le peuple de Shuᶜayb (ﷺ) qui fut recouvert d'un nuage qui fit tomber sur eux des étincelles de feu, des braises et des flammes. Puis un cri leur vint du ciel, ainsi qu'un tremblement de terre[3].

6 – **Pharaon et son peuple** qu'Allah (ﷻ) a noyé dans la mer[4].

7 – **Qârûn** qu'Allah (ﷻ) a englouti avec sa demeure dans la terre[5].

Quatrième forme : avertir en menaçant d'un châtiment dans l'au-delà :

Menacer d'un châtiment dans l'au-delà est parmi les discours éminents et sages qui peuvent adoucir les cœurs des gens doués de raison. Ainsi, ils se souviendront de la force d'Allah (ﷻ), Sa vengeance et Son châtiment éternel qui s'abattent sur celui qui s'oppose à Allah et Son messager et transgresse les Lois d'Allah :

---

1 Voir les sourates *Al-Aᶜrâf* (78), *Ad-Dhâriyât* (43-45), *Al-Qamar* (29-31), *Al-H̲âqah* (5).
2 Voir les sourates *Hûd* (81), *Al-H̲ajar* (82), *Ad-Dhâriyât* (33).
3 Voir les sourates *As-Shuᶜarâ'* (178), *Hûd* (94), *Al-Aᶜrâf* (91).
4 Voir les sourates *Yûnus* (88-91), *Az-Zukhrûf* (51-56).
5 Voir les sourates *Al-Qas̲as̲* (76), *Al-Aᶜrâf,* (59/141), *Hûd* (25/110).

وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَتَعَدَّ حُدُودَهُۥ يُدْخِلْهُ نَارًا خَٰلِدًا فِيهَا وَلَهُۥ
عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴿١٤﴾

« Et quiconque désobéit à Allah et Son messager, et transgresse Ses lois, Allah le fera entrer dans un Feu pour y demeurer éternellement ; et il aura un châtiment avilissant. »[1]

وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ فَإِنَّ لَهُۥ نَارَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا

« Celui qui désobéit à Allah et à son Messager obtiendra le feu de l'Enfer, où il demeurera éternellement. »[2]

وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ
ٱلْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِۦ جَهَنَّمَ ۖ وَسَآءَتْ مَصِيرًا ﴿١١٥﴾

« Et quiconque rentre en désaccord avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un autre sentier que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons en Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[3]

Et cette forme d'avertissement est très nombreuse dans le Livre d'Allah (ﷻ) et la Sunna de Son Prophète (ﷺ)[4].

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.14.
[2] Sourate *Al-Jinn*, v.23.
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v.115.
[4] Voir *At-Takhwîf min An-Nâr*, p.13, Ibn Rajab.

Cinquième forme : avertir en rappelant l'état des mécréants et des criminels, et ce qu'Allah (ﷻ) leur a préparé dans l'au-delà :

Il est connu que la description que le prédicateur sage peut donner des mécréants, des hypocrites et des désobéissants lorsqu'ils rencontreront leur châtiment éternel, et de ce qu'Allah (ﷻ) leur a préparé comme formes de châtiments, entraînera la peur, la terreur et la crainte. Cela amènera les âmes à fuir vers Allah (ﷻ), à Lui consacrer en toute exclusivité leur servitude et à se repentir à Lui, afin d'être préservées de Son châtiment et l'humiliation de ce jour éminent. A ce propos, on trouve la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَسِيقَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِلَىٰ جَهَنَّمَ زُمَرًاۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُوهَا فُتِحَتۡ أَبۡوَٰبُهَا وَقَالَ لَهُمۡ
خَزَنَتُهَآ أَلَمۡ يَأۡتِكُمۡ رُسُلٞ مِّنكُمۡ يَتۡلُونَ عَلَيۡكُمۡ ءَايَٰتِ رَبِّكُمۡ وَيُنذِرُونَكُمۡ لِقَآءَ
يَوۡمِكُمۡ هَٰذَاۚ قَالُواْ بَلَىٰ وَلَٰكِنۡ حَقَّتۡ كَلِمَةُ ٱلۡعَذَابِ عَلَى ٱلۡكَٰفِرِينَ ﴿٧١﴾ قِيلَ ٱدۡخُلُوٓاْ
أَبۡوَٰبَ جَهَنَّمَ خَٰلِدِينَ فِيهَاۖ فَبِئۡسَ مَثۡوَى ٱلۡمُتَكَبِّرِينَ ﴿٧٢﴾

« *Et ceux qui ont mécru seront conduits par groupes en Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront : « Des messagers parmi vous ne vous sont-ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici ? » Ils diront : « Si, mais le décret du châtiment s'est accompli contre les mécréants. » On leur dira : « Entrez par les portes de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. » Quel mauvais lieu de séjour pour les orgueilleux !* »[1]

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.71-72.

وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ تَرَى ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ وُجُوهُهُم مُّسْوَدَّةٌ ۚ أَلَيْسَ فِى
جَهَنَّمَ مَثْوًى لِّلْمُتَكَبِّرِينَ ﴿٦٠﴾

« Et au jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas en Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux ? »[1]

فَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ قُطِّعَتْ لَهُمْ ثِيَابٌ مِّن نَّارٍ يُصَبُّ مِن فَوْقِ رُءُوسِهِمُ ٱلْحَمِيمُ
﴿١٩﴾ يُصْهَرُ بِهِۦ مَا فِى بُطُونِهِمْ وَٱلْجُلُودُ ﴿٢٠﴾ وَلَهُم مَّقَٰمِعُ مِنْ حَدِيدٍ

« À ceux qui n'ont pas cru, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante qui fera fondre l'intérieur de leur ventre et leur peau. Ils seront frappés avec des matraques en fer. »[2]

Allah (ﷻ) a exposé quels seront, en Enfer, leurs vêtements, leur boisson[3], leur nourriture[4], leurs chaînes, leurs carcans, leurs fers, les matraques [avec lesquelles ils seront frappés], ainsi que leur grande corpulence[5], et cela sera pour eux une perte évidente :

---

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.60.

[2] Sourate *Al-Hajj*, v.19-21.

[3] Sourates *Muhammad* (15), *Ibrâhîm* (9), *Al-Kahf* (29).

[4] Sourates *Ad-Dukhân* (43), *Al-Muzzammil* (12), *Al-Hâqqah* (35).

[5] Sourates *Al-Ghâfir* (71-72), *Al-Hâqqah* (12), *Al-Muzzammil* (12-13), *Al-Hajj* (21-22). Pour ce qui est de leur immense corpulence, voir Al-Bukhârî (6551) et Muslim (2851-2852).

خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ بِٱلۡحَقِّۖ يُكَوِّرُ ٱلَّيۡلَ عَلَى ٱلنَّهَارِ وَيُكَوِّرُ ٱلنَّهَارَ عَلَى ٱلَّيۡلِۖ وَسَخَّرَ ٱلشَّمۡسَ وَٱلۡقَمَرَۖ كُلّٞ يَجۡرِي لِأَجَلٖ مُّسَمًّىۗ أَلَا هُوَ ٱلۡعَزِيزُ ٱلۡغَفَّٰرُ ٥

« Dis : « Les perdants sont ceux qui, au jour de la Résurrection, auront causé leurs propres pertes ainsi que celles de leurs familles. » C'est bien cela la perte évidente. »[1]

Sixième forme : avertir contre le châtiment de l'âme au Jour de la Résurrection :

Parmi les paroles sages que l'on peut adresser aux insouciants, à ceux qui se détournent et persistent dans leurs transgressions et péchés, le rappel de ce qu'Allah (ﷻ) a exposé comme châtiment de l'âme adressé aux gens de l'Enfer - qu'Allah nous en préserve - parmi lesquels :

وَقَالَ ٱلشَّيۡطَٰنُ لَمَّا قُضِيَ ٱلۡأَمۡرُ إِنَّ ٱللَّهَ وَعَدَكُمۡ وَعۡدَ ٱلۡحَقِّ وَوَعَدتُّكُمۡ فَأَخۡلَفۡتُكُمۡۖ وَمَا كَانَ لِيَ عَلَيۡكُم مِّن سُلۡطَٰنٍ إِلَّآ أَن دَعَوۡتُكُمۡ فَٱسۡتَجَبۡتُمۡ لِيۖ فَلَا تَلُومُونِي وَلُومُوٓاْ أَنفُسَكُمۖ مَّآ أَنَا۠ بِمُصۡرِخِكُمۡ وَمَآ أَنتُم بِمُصۡرِخِيَّۖ إِنِّي كَفَرۡتُ بِمَآ أَشۡرَكۡتُمُونِ مِن قَبۡلُۗ إِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ لَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٞ

« Et quand tout sera accompli, Satan dira : « Certes, Allah vous a fait une promesse véridique ; tandis que moi, je vous ai fait une promesse que je n'ai pas tenue. Je n'avais aucune autorité sur vous, je vous ai seulement appelés, et vous m'avez

---

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.15.

répondu. Ne me faites donc pas de reproches, mais faites-en à vous-mêmes. Je ne vous suis d'aucun secours et vous ne m'êtes d'aucun secours. Je vous renie de m'avoir jadis associé [à Allah]. » Certes, les injustes auront un châtiment douloureux. »[1]

قَالُوا۟ رَبَّنَا غَلَبَتْ عَلَيْنَا شِقْوَتُنَا وَكُنَّا قَوْمًا ضَآلِّينَ ﴿١٠٦﴾ رَبَّنَآ أَخْرِجْنَا
مِنْهَا فَإِنْ عُدْنَا فَإِنَّا ظَـٰلِمُونَ ﴿١٠٧﴾ قَالَ ٱخْسَـُٔوا۟ فِيهَا وَلَا تُكَلِّمُونِ ﴿١٠٨﴾

« Ils diront : « Seigneur ! Notre malheur nous a vaincus et nous étions des gens égarés. Seigneur ! Fais-nous sortir de là ! Si nous récidivons, nous serons vraiment injustes ! » Il leur dira : « Soyez-y humiliés et ne Me parlez plus ! »[2]

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُنَادَوْنَ لَمَقْتُ ٱللَّهِ أَكْبَرُ مِن مَّقْتِكُمْ أَنفُسَكُمْ إِذْ
تُدْعَوْنَ إِلَى ٱلْإِيمَـٰنِ فَتَكْفُرُونَ ﴿١٠﴾ قَالُوا۟ رَبَّنَآ أَمَتَّنَا ٱثْنَتَيْنِ وَأَحْيَيْتَنَا ٱثْنَتَيْنِ
فَٱعْتَرَفْنَا بِذُنُوبِنَا فَهَلْ إِلَىٰ خُرُوجٍ مِّن سَبِيلٍ ﴿١١﴾ ذَٰلِكُم بِأَنَّهُۥٓ إِذَا دُعِىَ ٱللَّهُ
وَحْدَهُۥ كَفَرْتُمْ ۖ وَإِن يُشْرَكْ بِهِۦ تُؤْمِنُوا۟ ۚ فَٱلْحُكْمُ لِلَّهِ ٱلْعَلِىِّ ٱلْكَبِيرِ ﴿١٢﴾

« À ceux qui n'auront pas cru on proclamera : « L'aversion d'Allah [envers vous] lorsque vous étiez appelés à la foi et que vous persistiez dans la mécréance est plus grande que votre aversion [aujourd'hui] envers vous-mêmes. » Ils diront : « Ô Seigneur, Tu nous as fais mourir deux fois, et redonné la vie deux fois : nous reconnaissons donc nos péchés. Y a-t-il un moyen d'en sortir ? » « Il en est ainsi car lorsqu'Allah était invoqué Seul (sans associé), vous ne croyiez pas ; et si on Lui

---

[1] Sourate *Ibrâhîm*, v.22.
[2] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.106-108.

donnait des associés, alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allah, le Très Haut, le Très Grand. » »[1]

وَنَادَوْا يَـٰمَـٰلِكُ لِيَقْضِ عَلَيْنَا رَبُّكَ قَالَ إِنَّكُم مَّـٰكِثُونَ ﴿٧٧﴾ لَقَدْ جِئْنَـٰكُم بِالْحَقِّ وَلَـٰكِنَّ أَكْثَرَكُمْ لِلْحَقِّ كَـٰرِهُونَ ﴿٧٨﴾

« ***Et ils crieront : « Ô Malik ! Que ton Seigneur nous achève définitivement ! » Il dira : « En vérité, vous êtes pour y demeurer [éternellement] » ! « Certes, Nous vous avions apporté la Vérité, mais la plupart d'entre vous détestaient la Vérité. » »***[2]

Et d'autres [versets] encore concernant le châtiment de l'âme. Lorsqu'ils demanderont à sortir et que l'on rejettera leur requête, leur cœur se fendra d'angoisse et de soucis.[3]

Deuxième type : Avertir en rappelant la menace d'un châtiment pour chaque forme de péchés :

C'est un type très important dont les gens ont grandement besoin afin de s'éloigner de l'accomplissement des péchés, se détacher de ce qui a pu les tromper à ce sujet, et afficher un repentir sincère. Le prédicateur doit donc porter une attention particulière à ce type [d'avertissement] et rappeler ce qui a été rapporté dans le Coran et la Sunna comme menace de châtiment et de punition pour chaque péché. Parmi lesquels : négliger certains points de la croyance musulmane, négliger la prière, l'aumône, le jeûne et le pèlerinage alors qu'on peut les accomplir, avertir contre la désobéissance aux parents, la rupture des liens de parenté, l'éloignement des musulmans, les

---

1 Sourate *Al-Ghâfir*, v.10-12.

2 Sourate *Az-Zukhruf*, v.77-78.

3 Concernant les châtiments réservés aux gens de l'Enfer et ce qu'Allah (ﷻ) leur a préparé, se référer à *Jâmic Al-Usûl* de Ibn Athîr (10/512-523, 537-565) et *At-Takhwîf min An-Nâr* de Ibn Rajab (p.64-283).

querelles, tuer une personne qu'Allah (ﷻ) a préservé sauf en toute vérité, la fornication, l'homosexualité, l'usure, s'accaparer les biens de l'orphelin, le vol, s'accaparer les biens des gens en usant du faux, consommer des boissons enivrantes, s'adonner aux jeux de hasard, porter de fausses accusations, la calomnie, la médisance. Et plus important encore que tout cela : avertir contre les formes de polythéisme, les innovations, les choses nouvelles dans la religion, la magie, la visite des devins et voyants, s'accrocher aux saints et pieux, et d'autres formes encore de péchés.

Le prédicateur doit également avertir les gens, par des paroles sages, contre toutes les formes de bassesse comme : la lâcheté, le dévergondage, le mensonge, le manquement aux engagements, la trahison, la tromperie, l'hypocrisie, l'ostentation, la colère, l'orgueil, l'avarice, la pingrerie, l'impatience lors des épreuves, la rancœur, la jalousie. Il doit avertir contre tout ce qui cause du tort à la Communauté, dans sa religion et cette vie d'ici bas.[1] Si le prédicateur rappelle ce qui a été rapporté à ce propos comme avertissement, cela amènera une société ancrée sur la droiture, avec la permission d'Allah (ﷻ). Au vu de l'étendu de ce type [d'avertissement] et ses nombreuses formes, je me contenterai des exemples suivants : Allah (ﷻ) dit :

لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ وَقَالَ ٱلْمَسِيحُ
يَـٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ
عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّـٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

[1] Voir *Al-Jawâb Al-Kâfi* d'Ibn Al-Qayyim (p.180-305).

« Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis, et sa destination finale sera le Feu. Et pour les injustes, il n'y a pas de secours ! »[1]

وَمَن يَقۡتُلۡ مُؤۡمِنٗا مُّتَعَمِّدٗا فَجَزَآؤُهُۥ جَهَنَّمُ خَٰلِدٗا فِيهَا
وَغَضِبَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِ وَلَعَنَهُۥ وَأَعَدَّ لَهُۥ عَذَابًا عَظِيمٗا ﴿٩٣﴾

« Quiconque tue intentionnellement un croyant, sa rétribution sera l'Enfer, où il demeurera éternellement. Allah est en colère contre lui, le maudit et lui a préparé un immense châtiment. »[2]

وَٱلَّذِينَ يَنقُضُونَ عَهۡدَ ٱللَّهِ مِنۢ بَعۡدِ مِيثَٰقِهِۦ وَيَقۡطَعُونَ مَآ أَمَرَ ٱللَّهُ بِهِۦٓ أَن يُوصَلَ
وَيُفۡسِدُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِ أُوْلَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱللَّعۡنَةُ وَلَهُمۡ سُوٓءُ ٱلدَّارِ ﴿٢٥﴾

« Mais ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir accepté, rompent les liens qu'Allah a ordonné de maintenir et sèment le désordre sur terre, auront la malédiction et la pire des demeures finales. »[3]

Quant aux exemples tirés de la Sunna, on peut citer la parole du Prophète (ﷺ) : *« Éloignez-vous des sept péchés mortels. »* Les compagnons dirent : quels sont-ils ? Il dit : *« Associer à Allah, la sorcellerie, tuer une personne qu'Allah a protégé sauf en toute vérité, l'usure, s'accaparer les biens de l'orphelin, fuir au combat, et porter de fausses accusations contre les croyantes chastes et innocentes. »*[4]

---

1 Sourate *Al-Mâ'idah*, v.72.
2 Sourate *An-Nisâ'*, v.93.
3 Sourate *Ar-Ra'd*, v.25.
4 Al-Bukhârî (2766), Muslim (89).

Il dit également : « *Aucun peuple n'affiche sa perversité sans qu'ils ne soient éprouvés par la peste et des épidémies inconnues des générations passées. Aucun peuple ne triche dans la pesée sans être éprouvé par la famine, les grandes pénuries, et la tyrannie des gouverneurs. Aucun peuple ne refuse de verser la zakât sans être privé de pluie. Si ce n'était le bétail, il ne recevrait pas une goutte du ciel. Aucun peuple ne trahit un pacte sans qu'Allah ne les soumette à un ennemi étranger s'accaparant une partie de leurs biens. Et si leur gouverneur n'applique pas ce qu'Allah a révélé dans Son Livre, Allah leur inflige des troubles entre eux.* »[1]

Cela est parmi les signes de sa prophétie, et tout ce dont il nous a informé est arrivé à ceux qui sont tombés dans le péché. Parmi les signes concrets, on peut citer le sida qui a touché ceux qui ont permis les turpitudes.

Le Prophète (ﷺ) a maudit celui qui maudit ses parents, qui sacrifie pour autre qu'Allah, qui abrite un innovateur, et il a maudit pour de nombreuses autres formes de péchés[2].

Le fait que le prédicateur rappelle cela amènera les pécheurs à fuir les péchés, à revenir vers Allah (ﷻ), et à regretter le passé. Et Allah (ﷻ) est Celui qui accorde le succès[3].

---

[1] *As-Sahîhah* (106).

[2] Voir *Al-Jawâb Al-Kâfî* (115-119)

[3] Voir également à ce sujet *At-Targhîb wa-t-Tarhîb* de Al-Mundhirî, *Al-Kabâ'ir* de Ad-Dhahabî…

Troisième point : imager ses propos

Fait partie de la sagesse, lorsqu'on appelle à Allah (ﷻ), d'imager ses propos afin de toucher directement les cœurs et les influencer, d'attirer l'attention de ceux à qui on s'adresse, et les amener à désirer en écouter plus et à en tirer profit. On peut citer à titre d'exemple :

Premier moyen : les récits sages

Le récit est parmi les meilleurs moyens par lesquels le prédicateur peut faire parvenir son message au plus profond des cœurs, car l'âme est attirée par cela et en est friande. [...] Les meilleurs des récits sont ceux rapportés dans le Coran et la Sunna authentique. Allah (ﷻ) a exposé de la meilleure façon dans Son Livre les récits des communautés passées. Parmi ceci, les récits des prophètes et de leurs peuples, Il a loué les prophètes et ceux qui les ont suivis, et a exposé Sa Loi universelle en leur portant secours et en les soutenant. De même, Il a blâmé les communautés qui ont renié leurs prophètes, et a exposé Sa Loi universelle [concernant les négateurs], ainsi que le châtiment et l'anéantissement qu'ils ont subi, et bien d'autres choses encore dans des récits grandioses. Allah (ﷻ) dit :

نَحْنُ نَقُصُّ عَلَيْكَ أَحْسَنَ الْقَصَصِ

« ***Nous te racontons les meilleurs récits*** »[1]

---

[1] Sourate *Yûsuf*, v.3.

لَقَدۡ كَانَ فِي قَصَصِهِمۡ عِبۡرَةٞ لِّأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِۗ مَا كَانَ حَدِيثٗا يُفۡتَرَىٰ

« *Il y a dans leurs récits une leçon pour les gens doués d'intelligence. Ce n'est pas un récit inventé* »[1]

Quant aux récits dans le Coran, l'exemple du prédicateur doit être le Messager d'Allah (ﷺ) qui racontait à ses Compagnons des récits qui leur étaient profitables, les encourageaient à accomplir le bien, et leur faisaient craindre de tomber dans ce qui y est opposé. Par exemple : le récit du lépreux, de l'aveugle et du chauve, qui contient un avertissement contre le fait de renier les bienfaits et l'avarice, et un encouragement à remercier [Allah] pour Ses bienfaits, les reconnaître devant le Créateur et la bonté envers les gens.

Aussi, le récit de l'enfant, du roi, du magicien et du moine qui contient un encouragement pour les gens à rester ferme sur la religion d'Allah (ﷻ), et à dépenser de toute chose afin de secourir la religion d'Allah (ﷻ) et de l'afficher.

Aussi, le récit de l'homme qui a tué 99 personnes puis s'est repenti à Allah (ﷻ), et Allah a accepté son repentir. Ce récit expose clairement aux gens que celui qui se repent à Allah, Allah accepte son repentir, mais aussi que l'environnement à une influence sur la personne, ainsi celui qui se repent doit prendre des compagnons pieux. Et il y a de nombreux autres exemples dans les récits prophétiques.

Deuxième moyen : la comparaison et l'exemplification

On trouve dans le Coran de nombreux exemples, et le prédicateur doit utiliser ce moyen dans son appel. Ainsi, Allah (ﷻ) a comparé ceux qui dépensent sur Son sentier à celui qui

[1] Sourate *Yûsuf*, v.111.

sème du blé, chaque graine donnant sept épis comprenant chacun cent grains, et Allah multiplie plus encore la récompense de qui Il veut, en fonction de la situation et de la sincérité de celui qui dépense[1].

[A l'inverse, Il a comparé] celui qui dépense par ostentation à un rocher recouvert de terre touché par une averse qui le laisse nu[2].

Allah (ﷻ) a comparé la parure de la vie d'ici bas et son caractère éphémère à l'eau qui tombe du ciel et fait pousser la végétation et l'herbe. Puis, après cette période de verdure, elle se dessèche[3]. Et il y a de nombreux autres exemples dans le Coran[4].

De même, le Prophète (ﷺ) a donné des exemples dans son appel à Allah (ﷻ), parmi lesquels le bon compagnon semblable au parfumeur, et le mauvais compagnon au forgeron[5]. Cela fait partie de la sagesse du Prophète (ﷺ), car il a regroupé l'encouragement à prendre pour compagnon celui dont la compagnie sera profitable dans la religion et la vie d'ici bas, et l'avertissement contre la compagnie de celui dont la compagnie sera nuisible en ces deux choses. Et il y a de nombreux exemples dans la Sunna.

Troisième moyen : attirer les regards et les cœurs vers des descriptions et leurs effets

Fait partie de la sagesse d'attirer le regard des gens vers les qualités louables et leurs conséquences lorsqu'on les pratique.

---

1 Voir sourate ***Al-Baqarah,*** v.162.
2 Voir sourate ***Al-Baqarah,*** v.264.
3 Voir sourate ***Al-Kahf,*** v.45.
4 Voir *Amthâl Al-Qur'ân* de Ibn Al-Qayyim, p.50-52.
5 Al-Bukhârî (5533), Muslim (2528).

Parmi ces images, le prédicateur peut rappeler les qualités des croyants et leurs effets, comme cela apparaît de très nombreuses fois dans le Livre d'Allah (ﷻ) :

قَدْ أَفْلَحَ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾ ٱلَّذِينَ هُمْ فِى صَلَاتِهِمْ خَٰشِعُونَ ﴿٢﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ عَنِ ٱللَّغْوِ
مُعْرِضُونَ ﴿٣﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِلزَّكَوٰةِ فَٰعِلُونَ ﴿٤﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَٰفِظُونَ
﴿٥﴾ إِلَّا عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَٰنُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٦﴾ فَمَنِ ٱبْتَغَىٰ
وَرَآءَ ذَٰلِكَ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْعَادُونَ ﴿٧﴾ وَٱلَّذِينَ هُمْ لِأَمَٰنَٰتِهِمْ وَعَهْدِهِمْ رَٰعُونَ ﴿٨﴾
وَٱلَّذِينَ هُمْ عَلَىٰ صَلَوَٰتِهِمْ يُحَافِظُونَ ﴿٩﴾ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْوَٰرِثُونَ ﴿١٠﴾ ٱلَّذِينَ يَرِثُونَ
ٱلْفِرْدَوْسَ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿١١﴾

« ***Les croyants ont certes réussit, ceux qui sont concentrés dans leur prière, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de la Zakât, qui sont chastes, sauf avec leurs épouses et leurs esclaves, car dans ce cas, ils ne sont pas à blâmer. Quant à ceux qui cherchent au-delà de ces limites, ce sont les transgresseurs. Ceux qui préservent les dépôts et honorent leurs engagements, et qui sont strictes dans leurs prières. Ceux-là sont les héritiers, qui hériteront du Firdaws pour y demeurer éternellement.*** »[1]

Ces descriptions séduisent les cœurs vivants, et attirent les regards vers ces hautes qualités et leurs nobles effets. Parmi leurs plus grandes conséquences, l'arrivée au *Firdaws* qui est le plus haut degré du Paradis. Et le Livre d'Allah est rempli de descriptions des serviteurs croyants d'Allah et des conséquences de leurs qualités en ce monde et dans l'au-delà[2].

---

1 Sourate *Al-Mu'minûn*, v.1-11.

2 Voir les sourates *Al-Baqarah* (177), *Âl-ᶜImrân* (15-17, 132-136), *At-Tawbah* (71), *Al-Furqân* (63-74), *Al-Ahzâb* (35), *Ad-Dhâriyât* (15-16), *Al-Maᶜârij* (22-35).

Il convient donc que le prédicateur ne néglige pas ce pan de son appel, car cela aura un effet louable, par la permission d'Allah (ﷻ).

Quatrième moyen : attirer les regards et les cœurs vers des vestiges concrets

Fait partie de la sagesse d'attirer l'attention des gens vers les vestiges des communautés passées, les individus et les sociétés injustes, les villages et villes qui ont renié [leurs prophètes] et ont été criminels. Ces traces peuvent ne pas être très éloignées dans le temps et l'espace, et s'être produit récemment. Regarder ce qui les a frappés comme perdition, anéantissement, tremblements de terre, épreuves et maladies est parmi les plus grandes leçons pour celui qui les médite, regarde [attentivement] et en tire une exhortation contemple leurs demeures et la manière dont le Roi, le Contraignant les a fait périr, humiliés et abandonnés, et a fait de leur sort un exemple pour les gens doués de raison[1] !

Allah (ﷻ) a ordonné à Ses serviteurs de parcourir la terre, de contempler et de méditer ces vestiges en de nombreux versets, parmi lesquels :

قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ ثُمَّ ٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَـٰقِبَةُ ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿١١﴾

« Dis : « Parcourez la terre et voyez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient la vérité de mensonge. » »[2]

[1] Voir *Tafsir Ibn Kathîr* (2/125, 3/563, 428) et *Tafsîr As-Sacdî* (2/377, 6/114, 135, 330, 519, 554, 7/68).
[2] Sourate *Al-Ancâm*, v.11.

أَوَلَمْ يَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَيَنظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَانُوا أَشَدَّ
مِنْهُمْ قُوَّةً وَأَثَارُوا الْأَرْضَ وَعَمَرُوهَا أَكْثَرَ مِمَّا عَمَرُوهَا وَجَاءَتْهُمْ رُسُلُهُم
بِالْبَيِّنَاتِ ۖ فَمَا كَانَ اللَّهُ لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن كَانُوا أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٩﴾

« ***N'ont-ils pas parcouru la terre pour voir ce qu'il est advenu de ceux qui ont vécu avant eux ? Ils les surpassaient en puissance et avaient labouré et peuplé la terre bien plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes. Leurs messagers leur vinrent avec des preuves évidentes. Ce n'est pas Allah qui leur fit du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.*** »[1]

L'ordre de parcourir la terre comprend à la fois le déplacement physique, mais aussi la méditation du cœur par la réflexion sur le sort des négateurs et des criminels ; à la fois le regard par les yeux mais aussi par le cœur vers les vestiges de ces demeures vides et abandonnées ; mais aussi l'écoute par les oreilles de ces récits terrifiants. Mais celui qui contemple ces choses d'un regard vide, d'une oreille sourde, se déplace physiquement mais sans un cœur méditant [sur ces choses], n'en tirera aucun profit et n'atteindra pas l'objectif visé[2].

---

1 Sourate *Ar-Rûm*, v.11.
2 Voir *Tafsîr As-Sa'dî* (6/135, 330).

Quatrième point : Appeler avec force verbalement et physiquement

Premièrement : les raisons pour lesquelles on utilise la force avec les pécheurs musulmans

De même qu'il fait partie de la sagesse d'utiliser la force avec les mécréants pour appeler à Allah (ﷻ) lorsque cela est nécessaire, cela peut être utilisé avec les musulmans pour lesquels les exhortations, les encouragements et les avertissements, les exemples, les descriptions, les vestiges concrets des communautés passées, et l'ordre de parcourir la terre pour voir ce qu'il est advenu des négateurs n'ont été d'aucun profit.

Si tout cela n'a eu aucun effet sur les pécheurs musulmans, à ce moment l'usage de la force fait partie de la sagesse, car la force agira comme l'opération chirurgicale pour le malade pour lequel aucun autre remède n'a fonctionné. La force est donc utilisée lorsque cela est nécessaire, à condition de respecter scrupuleusement les conditions et les règles religieuses. L'usage de la force à ce moment diffère en fonction du prédicateur et de celui qu'il appelle, de la situation, de l'époque, du lieu, et de la possibilité d'utiliser la force sans tomber dans des méfaits [plus grands]. Le Prophète (ﷺ) a légiféré à sa communauté d'appeler à Allah (ﷻ) et a rendu obligatoire de réprouver le mal afin d'amener à l'inverse le bien qu'Allah et Son messager aiment. Mais si la réprobation du mal implique un mal plus grand et plus détesté encore d'Allah et de Son messager, alors il n'est pas légiféré de le réprouver, même si Allah (ﷻ) déteste cet acte ainsi que ceux qui le pratiquent. Par exemple, le fait de réprouver les

actes des rois et de se révolter contre eux, c'est là la source de tout mal et de toute épreuve jusqu'à la fin des temps. Les Compagnons ont demandé au Prophète (ﷺ) l'autorisation de combattre les gouverneurs qui retardent la prière jusqu'à l'accomplir en dehors de son heure. Ils dirent : « Ne devons-nous pas les combattre ? » Il dit : « *Non, tant qu'ils accomplissent la prière.* »[1] Et il dit : « *Quiconque voit chez son gouverneur une chose qu'il déteste, qu'il patiente, et qu'il ne désobéisse en rien.* »[2]

Celui qui médite les grandes et petites épreuves qui ont touché l'islam verra qu'elles découlent de la perte de ce fondement et du manque de patience sur le mal. La volonté de faire disparaître ce mal [venant du gouverneur] a fait naître un mal plus grand encore. C'est pour cette raison que le Prophète (ﷺ) délaissait certaines choses et patientait sur certains méfaits, de peur qu'un grand méfait n'en découle. Ainsi, lorsqu'Allah (ﷻ) a libéré la Mecque, le Messager d'Allah (ﷺ) a voulu détruire la *Kaᶜbah* afin de la reconstruire sur les fondations d'Ibrâhîm. Mais, alors qu'il avait la possibilité de le faire, il en a abandonné l'idée de peur que les gens de Quraysh ne puissent pas le supporter en raison de leur récente conversion à l'islam et la proximité de leur époque de mécréance. C'est aussi pour cela qu'il n'a pas permis de tuer ᶜAbd Allah Ibn Ubay, ou de se révolter contre les gouverneurs, en raison du plus grand mal que cela amène[3].

---

[1] Muslim (1855).

[2] Muslim (1849).

[3] Voir *Iᶜlâm Al-Muwaqiᶜîn* de Ibn Al-Qayyim (3/15-16), et *Sharḥ An-Nawawî* (16/139).

Deuxièmement : la parole forte et l'acte sage

1 – Ibn cAbbâs (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a vu une bague en or au doigt d'un homme. Il l'enleva, la jeta et dit : « *Vous prenez une braise de feu et la mettez au doigt !* » On dit à cet homme après le départ du Prophète (ﷺ) : prends ta bague et tire-en profit. Il dit : « Non, par Allah je ne la prendrai jamais alors que le Messager d'Allah (ﷺ) l'a jetée. »[1]

2 – Abû Hurayrah (ﷺ) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) passa devant un amas de nourriture. Il y mit la main, ses doigts sentirent alors l'humidité et il dit au propriétaire : « *Qu'est-ce cela ?* » Il dit : « De l'eau est tombée du ciel, ô Messager d'Allah. » Il répondit : « *Pourquoi ne l'as-tu pas mis au-dessus de la nourriture afin que les gens le voient ? Celui qui trompe les gens n'est pas des miens.* »[2]

3 – cÂ'ishah (ﷺ) rapporte qu'elle a acheté des coussins contenant des images. Le Prophète (ﷺ) s'arrêta à la porte sans entrer. Je [cÂ'ishah] dis : « Je me repens à Allah ! Quel péché ai-je commis ? » Il dit : « *Quels sont ces coussins ?* » Je dis : « [Je les ai achetés] afin que tu t'assoies dessus et les prennes comme oreiller. » Il dit : « *Ceux qui font ces images seront châtiés au Jour de la Résurrection. On leur dira : faites vivre ce que vous avez créé ! Et les anges n'entrent pas dans une maison dans laquelle il y a une image.* »[3]

4 – cA'ishah (ﷺ) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) revenait de voyage, et j'avais recouvert l'entrée d'une petite pièce par un voilage contenant des images. Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) le vit, il le déchira et dit : « *Ceux qui auront le pire châtiment au*

---

[1] Muslim (2090).
[2] Muslim (102).
[3] Al-Bukhârî (5957), Muslim (2106).

jour de la Résurrection sont ceux qui essaient d'imiter la création d'Allah. » J'en fis donc un ou deux coussins. »[1]

5 – ᶜAbd Allah ibn ᶜUmar (ﷺ) rapporte qu'alors que le Prophète (ﷺ) était en prière, il vit un crachat sur le mur de la mosquée donnant vers la Qibla, il l'essuya de sa main et se mit en colère et dit : « *Lorsque l'un d'entre vous est en prière, Allah est face à lui, ne crachez donc pas devant dans la prière.* »[2]

Ce sont là des paroles fortes, sages et efficientes, accompagnées d'un acte sage. Ceci car le Prophète (ﷺ) est notre exemple dans l'appel à Allah, et qu'il a dit : « *Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change de sa main, s'il ne le peut pas, de sa langue, s'il ne le peut pas, de son cœur, et cela est le plus bas degré de la foi.* »[3]

6 – ᶜÂ'ishah (ﷺ) rapporte : « Le Prophète (ﷺ) n'a jamais eu le choix entre deux choses, sans qu'il n'emprunte la plus aisée, tant que cela n'était pas un péché. Et si c'était un péché, il en était le plus éloigné des gens. Le Messager d'Allah (ﷺ) ne s'est jamais vengé pour lui-même, sauf si une interdiction d'Allah était bafouée, alors seulement il se vengeait pour Allah. »[4]

Troisièmement : la mise en garde sage et la menace d'un châtiment

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Les prières les plus pénibles aux hypocrites sont les prières du ᶜIshâ et du Fajr, mais s'ils savaient ce qu'elles contenaient [comme récompense], ils y viendraient même en rampant. J'ai pensé à appeler à la prière puis à ordonner à un homme de la diriger [à ma place] et à me rendre avec un groupe d'hommes*

[1] Al-Bukhârî (5954), Muslim (2106).
[2] Al-Bukhârî (6111).
[3] Muslim (49).
[4] Al-Bukhârî (3560).

armés de torches chez ceux qui ne prennent pas part à la prière afin de brûler leurs maisons. »[1]

Ce hadith contient une intimidation et une mise en garde contre un châtiment. Le secret en cela – et Allah est plus savant – est que si on peut faire cesser la désobéissance par une réprimande minime, on s'en contente plutôt que d'appliquer un châtiment plus important. Cela fait partie de sa sagesse (ﷺ), il a effrayé et blâmé le fait de manquer la prière en congrégation par cette menace et cette pensée qui lui a traversé l'esprit. Le prédicateur sage qui en a les moyens doit pratiquer cette intimidation par la menace du châtiment permis par la Législation. Quant au châtiment par le feu, il a été abrogé [et interdit][2].

Mais dans cet avertissement, il faut respecter les conditions et règles religieuses ainsi que les fondements indiqués dans le Coran et la Sunna. Ces conditions et règles protègeront le prédicateur de l'erreur, en réprouvant un mal en tombant dans un mal encore plus grand, ou en cherchant un bienfait tout en négligeant un bienfait encore plus grand. Ceci, car une des plus grandes règles de la prédication est de se préserver du mal et rechercher le bien. Si deux bienfaits ou deux maux s'opposent, on se protège du plus grand mal en supportant le plus léger des deux, et on choisit le plus grand bienfait en délaissant le plus petit[3].

---

[1] Al-Bukhârî (644), Muslim (651).
[2] Voir *Fat<u>h</u> Al-Bârî* (2/130)
[3] Voir *Fat<u>h</u> Al-Bârî* (1/325), *Sharh An-Nawawî* (3/191), et *I^clâm Al-Muwaqi^cîn* (3/15-17).

Quatrièmement : La sagesse dans les châtiments religieux

Prélude : L'islam a établi des châtiments religieux pour l'accomplissement d'un crime, afin de donner au criminel la récompense de son acte et qu'il soit purifié de ce crime, mais aussi afin que ses semblables s'abstiennent. C'est là une des plus grandes sagesses et une des lois les plus équitables, et un des meilleurs moyens de préserver la sécurité. C'est de cette manière que l'islam préserve pour ses adeptes leur religion, leur personne, leur lignée, leur honneur, leur raison et leurs biens.

L'appel à Allah (ﷻ), le commandement du bien et l'interdiction du mal ne peut se réaliser complètement qu'en suivant et en appliquant les châtiments religieux. Allah (ﷻ) réprime par la force ce qu'Il ne réprime pas par le Coran. C'est une obligation revenant aux gouverneurs, et ces châtiments doivent être appliqués pour le délaissement d'une obligation ou l'accomplissement d'un acte interdit. Il ne leur est pas permis de négliger leur application, car cela fait partie de la Loi d'Allah, et leur abandon conduit à la Colère d'Allah ainsi qu'à la perversion de la société. Si les peines légales sont appliquées, l'obéissance à Allah dominera et la désobéissance régressera, surviendront le bien, le secours [d'Allah] et la consolidation [sur terre]. L'application de ces châtiments, comme Allah (ﷻ) l'a ordonné, fait partie de la sagesse de l'usage de la force dans l'appel à Allah, et le secours porté à Sa religion. Je rappellerai brièvement la majeure partie de ces châtiments[1], en dix moyens :

[1] NdT : on peut ajouter que l'application des peines légales n'appartient qu'au gouverneur au sein de l'État musulman, et elles ne sont mentionnées ici qu'à titre indicatif, afin de porter à la connaissance du lecteur de quelle manière

Premier moyen : L'éloignement

Fait partie de la sagesse lorsqu'on utilise la force dans l'appel à Allah (ﷻ) de s'éloigner de celui qui commet ostensiblement des péchés, afin de l'éduquer, afin qu'il se repente. Ceci de la même manière que le Prophète (ﷺ) s'est éloigné des trois hommes qui n'ont pas participé [à la bataille de Tâbûk], jusqu'à ce qu'Allah (ﷻ) révèle leur repentir.

Cet éloignement diffère en fonction de la force ou faiblesse, du grand ou petit nombre, de ceux dont on s'éloigne. Le but étant de les réprouver et de les éduquer, et que la masse des gens puisse revenir de cette situation. Si l'éloignement réduit le mal, il est prescrit, mais si cette personne ou d'autres ne sont pas dissuadés par cela, et qu'au contraire cela ne fait qu'augmenter le mal, que le prédicateur est faible et que les méfaits sont plus grands que les bienfaits, l'éloignement n'est pas légiféré. Au contraire, [selon la situation], il peut être plus profitable de se mélanger aux gens. C'est pourquoi le Prophète (ﷺ) se mélanger à certaines personnes et s'éloignait d'autres[1]. Il faut également différencier l'éloignement pour Allah (ﷻ) de l'éloignement pour raison personnelle, le premier est prescrit et le deuxième est interdit.

Nul doute que l'éloignement pour Allah (ﷻ) est un châtiment religieux, et qu'il est une forme de combat sur le sentier d'Allah (ﷻ)[2] pratiquée afin que la Parole d'Allah soit la plus élevée et que la religion soit exclusivement adressée à Allah (ﷻ). Cela montre que la force peut avoir un grand impact lorsqu'elle est utilisée à bon escient. C'est pourquoi il convient

---

l'islam considère certains péchés et quels châtiments y sont liés. Tout ceci à la lumière des Textes révélés.

[1] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/204-207).

[2] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/208).

que le gouverneur musulman - auquel revient de supporter l'appel à Allah après le Prophète (ﷺ) - sache que l'application des peines et des châtiments religieux est une miséricorde d'Allah (ﷻ) pour Ses serviteurs. Il doit être ferme dans son application de la peine sans craindre aucun blâme, et que son but soit la miséricorde envers la création en préservant les gens du mal. Il doit être tel le médecin donnant à boire au malade un remède désagréable, il l'absorbe et le consomme avec difficulté afin d'atteindre le repos et la guérison[1].

Deuxième moyen : le blâme

Le blâme est le châtiment légiféré pour tout crime n'impliquant aucune peine, et les savants sont unanimes sur ce point. La désobéissance est de deux types : le délaissement d'une obligation ou l'accomplissement d'un acte illicite. Ainsi, l'apostat doit se repentir sinon être tué, de même que doit être châtié celui qui délaisse la *Zakât* ou les droits des gens.

Le blâme est de plusieurs types : la réprimande verbale, l'emprisonnement, l'exil, la réprimande physique. Par exemple, elle peut concerner celui qui délaisse la prière ou une autre obligation comme le non acquittement d'une dette, alors qu'il en a la capacité, la non restitution d'un bien extorqué, le non respect d'un dépôt, celui-ci doit être réprimandé physiquement jusqu'à ce qu'il accomplisse cette obligation, cela sur plusieurs jours. Si cela concerne un péché passé, en récompense de ce qui a été accompli et en tant que châtiment venant d'Allah (ﷻ), on ne doit appliquer que ce qui est nécessaire. Il n'y a pas de minimum [dans la gravité du péché], mais pour ce qui concerne le maximum, il y a trois avis et le plus juste d'entre eux est qu'il n'y a pas de limite. Par contre, si le blâme concerne un péché

[1] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/329).

pour lequel il y a une limite et que celle-ci n'a pas été atteinte, comme le fait de voler un objet dont la valeur n'atteint pas le minimum pour lequel on coupe la main, le fait de se rincer la bouche avec du vin sans l'avaler, ou de porter de fausses accusations, sans pour autant que cela ne concerne la fornication ou l'homosexualité[1].

Quant au hadith : « *Personne ne peut être frappé de plus de dix coups de fouet qu'en application d'une peine prescrite par Allah.* »[2] Un groupe de savants a expliqué ce hadith en disant que le sens de la peine prescrite par Allah, est ce qui a été interdit dans ce qui touche au droit d'Allah (ﷻ). Le sens du hadith est donc : quiconque réprimande pour son intérêt propre, comme le mari vis-à-vis de son épouse pour une violation des devoirs conjugaux, ou le père vis-à-vis de son jeune enfant, ne doit pas dépasser le nombre de dix. Quant à celui dont seul la mort peut protéger de son mal, il doit être tué : comme celui qui divise les musulmans ou celui qui appelle à l'innovation dans la religion[3].

Troisième moyen : la loi du talion

Allah (ﷻ) a imposé l'application de la loi du talion pour les crimes prémédités et la transgression vis-à-vis d'autrui. Allah (ﷻ) dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِصَاصُ فِى ٱلْقَتْلَى ۖ ٱلْحُرُّ بِٱلْحُرِّ وَٱلْعَبْدُ بِٱلْعَبْدِ وَٱلْأُنثَىٰ
بِٱلْأُنثَىٰ ۚ فَمَنْ عُفِىَ لَهُۥ مِنْ أَخِيهِ شَىْءٌ فَٱتِّبَاعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ وَأَدَآءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَٰنٍ ۗ ذَٰلِكَ تَخْفِيفٌ
مِّن رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ ۗ فَمَنِ ٱعْتَدَىٰ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٨﴾

---

[1] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/108).
[2] Al-Bukhârî (6848), Muslim (1708).
[3] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/348).

« Ô vous les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Et celui à qui son frère pardonne qu'il réclame ses droits de manière convenable et que le coupable paye le prix du sang pleinement. Ceci est un allégement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Quiconque transgresse après cela, aura un châtiment douloureux. »[1]

وَكَتَبۡنَا عَلَيۡهِمۡ فِيهَآ أَنَّ ٱلنَّفۡسَ بِٱلنَّفۡسِ وَٱلۡعَيۡنَ بِٱلۡعَيۡنِ وَٱلۡأَنفَ بِٱلۡأَنفِ
وَٱلۡأُذُنَ بِٱلۡأُذُنِ وَٱلسِّنَّ بِٱلسِّنِّ وَٱلۡجُرُوحَ قِصَاصٌۚ

« Et Nous y avons prescrit pour eux : vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent et les blessures tombent sous la loi du talion. »[2]

وَلَكُمۡ فِي ٱلۡقِصَاصِ حَيَوٰةٞ يَٰٓأُوْلِي ٱلۡأَلۡبَٰبِ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ١٧٩

« Et vous avez dans le talion [une préservation] de la vie, ô vous doués d'intelligence, pour que vous atteigniez la piété. »[3]

Quatrième moyen : la peine concernant la fornication et l'homosexualité

1 – Si le fornicateur est marié, il est lapidé avec des pierres jusqu'à mourir, de la même manière que le Prophète (ﷺ) a lapidé Mâᶜiz ibn Mâlik Al-Aslamî ainsi que Al-Ghâmidiyyah. Les juifs et d'autres qu'eux ont lapidé, et les musulmans ont adopté [cette peine] après eux[4].

---

1 Sourate *Al-Baqarah*, v.178.
2 Sourate *Al-Mâ'idah*, v.45.
3 Sourate *Al-Baqarah*, v.179.
4 Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/333).

2 – Si le fornicateur n'a jamais connu le mariage, on le fouette cent fois. Allah (ﷻ) dit :

ٱلزَّانِيَةُ وَٱلزَّانِى فَٱجْلِدُوا۟ كُلَّ وَٰحِدٍ مِّنْهُمَا مِا۟ئَةَ جَلْدَةٍ ۖ وَلَا تَأْخُذْكُم بِهِمَا رَأْفَةٌ فِى دِينِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ ۖ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَآئِفَةٌ مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢﴾

« ***La fornicatrice et le fornicateur, fouettez chacun d'eux cent fois et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.*** »[1]

Et il doit être exilé un an, conformément à la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ)[2].

3 – Quant à l'homosexualité, l'avis authentique sur lequel les compagnons (رضي الله عنهم) ont été unanimes, est que les deux individus doivent être tués, l'actif et le passif. Ibn cAbbâs (رضي الله عنه) rapporte que le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « *Si vous trouvez des gens se livrer aux pratiques du peuple de Loth, tuez l'actif et le passif.* »[3] Les compagnons n'ont pas divergé sur le fait qu'ils devaient être tués, mais seulement sur la manière[4].

Cinquième moyen : la peine concernant les accusations de fornication mensongères

L'islam a préservé l'honneur des individus, et a prescrit que celui qui porte une fausse accusation d'adultère devait être fouetté quatre-vingt fois. Allah (ﷻ) dit :

---

[1] Sourate *An-Nûr*, v.2.
[2] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/333).
[3] *Sahîh Abû Dâwûd* (3/844)…
[4] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/335).

وَالَّذِينَ يَرْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا بِأَرْبَعَةِ شُهَدَاءَ فَاجْلِدُوهُمْ ثَمَانِينَ جَلْدَةً وَلَا تَقْبَلُوا لَهُمْ شَهَادَةً أَبَدًا وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ ﴿٤﴾ إِلَّا الَّذِينَ تَابُوا مِنْ بَعْدِ ذَٰلِكَ وَأَصْلَحُوا فَإِنَّ اللَّهَ غَفُورٌ رَحِيمٌ ﴿٥﴾

« *Quant à ceux qui lancent des accusations contre les femmes chastes sans amener par la suite quatre témoins, fouettez-les quatre-vingt fois et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Ce sont eux les pervers. Sauf ceux qui, après cela, se repentent et se corrigent, car Allah pardonne et Il est Miséricordieux.* »[1]

Telle est la peine trouvée dans le Coran et la Sunna et sur laquelle les musulmans ont été unanimes. Si un homme libre et chaste est faussement accusé de fornication ou d'homosexualité, la peine doit être appliquée. Et la définition [de la fornication] est la pénétration complète.

Sixième moyen : la peine concernant la consommation de boisson enivrante

La peine concernant la consommation de boisson enivrante est confirmée dans la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ) et le consensus des musulmans. Il est authentifié que le Prophète (ﷺ) a frappé celui qui buvait de quarante coups de palmes ou de sandales, de même pour Abû Bakr (رضي الله عنه) pendant son califat. ᶜUmar (رضي الله عنه) frappait quatre-vingt fois, tandis que ᶜAlî (رضي الله عنه) frappait tantôt quarante fois, tantôt quatre-vingt fois. Certains savants sont d'avis qu'il est obligatoire de frapper quatre-vingt fois, d'autres que seuls quarante coups sont obligatoires, et que

[1] Sourate *An-Nûr*, v.4-5.

le supplément est appliqué par l'imam en cas de nécessité, lorsque les gens s'adonnent à la boisson ou que le buveur ne peut délaisser [ce péché] que de cette façon. Et c'est l'avis pour lequel a opté Shaykh Al-Islâm ibn Taymiyyah (ﷺ)[1].

Septième moyen : la peine concernant le vol

Le vol consiste à s'accaparer un bien protégé sur lequel [le voleur] n'a aucun doute, et dont il s'empare discrètement. [Pour qu'il y ait vol qualifié], il y a de nombreuses conditions parmi lesquelles : que les biens soient protégés et que leur valeur ne soit pas inférieure à un quart de dinar. Si ces conditions sont remplies, il faut appliquer la peine concernant le vol, [en raison des preuves] du Coran, de la Sunna et du consensus [des savants musulmans]. Allah (ﷻ) dit :

وَٱلسَّارِقُ وَٱلسَّارِقَةُ فَٱقْطَعُوٓا۟ أَيْدِيَهُمَا جَزَآءًۢ بِمَا كَسَبَا نَكَٰلًا مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٣٨﴾ فَمَن تَابَ مِنۢ بَعْدِ ظُلْمِهِۦ وَأَصْلَحَ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَتُوبُ عَلَيْهِ ۗ إِنَّ
ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٩﴾

« ***Le voleur et la voleuse, coupez-leur la main, en punition de ce qu'ils ont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Et Allah est Puissant et Sage. Mais quiconque se repent après son péché et se corrige, Allah accepte son repentir, car, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.*** »[2]

Il n'est pas permis, lorsque les conditions sont remplies et que les preuves sont réunies, de retarder l'application de la peine, que ce soit par de la prison, une amende expiatrice ou

---

[1] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/336).
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.38-39.

autre. Au contraire, la main droite du voleur doit être coupée en des temps importants ou en d'autres temps[1].

Huitième moyen : la peine concernant le brigandage

Les brigands sont les combattants qui s'attaquent aux gens sur les chemins déserts pour leur subtiliser leurs biens précieux par la force. Qu'il s'agisse d'un individu ou d'un groupe, ils sont nommés combattants [car ils combattent Allah (ﷻ) et Son messager (ﷺ)][2]. Le fondement concernant leur châtiment est la Parole d'Allah (ﷻ) :

إِنَّمَا جَزَٰٓؤُاْ ٱلَّذِينَ يُحَارِبُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَسۡعَوۡنَ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَسَادًا أَن يُقَتَّلُوٓاْ أَوۡ
يُصَلَّبُوٓاْ أَوۡ تُقَطَّعَ أَيۡدِيهِمۡ وَأَرۡجُلُهُم مِّنۡ خِلَٰفٍ أَوۡ يُنفَوۡاْ مِنَ ٱلۡأَرۡضِۚ
ذَٰلِكَ لَهُمۡ خِزۡيٞ فِي ٱلدُّنۡيَاۖ وَلَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٣٣﴾ إِلَّا ٱلَّذِينَ
تَابُواْ مِن قَبۡلِ أَن تَقۡدِرُواْ عَلَيۡهِمۡۖ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٞ رَّحِيمٞ ﴿٣٤﴾

« *La récompense de ceux qui combattent Allah et Son messager, et qui sèment le désordre sur terre, est qu'ils soient tués ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe en ordre croisé, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux une humiliation ici-bas, et ils auront dans l'au-delà, un terrible châtiment. Exceptés ceux qui se sont repentis avant que vous puissiez les maîtriser : sachez qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* »[3]

Ibn ᶜAbbâs (رضي الله عنهما) a dit à propos des brigands : « S'ils tuent et volent les biens, ils doivent être tués et crucifiés. S'ils tuent mais ne volent pas, ils doivent être tués sans être crucifiés. S'ils

---

1 Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/329).
2 Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/309).
3 Sourate *Al-Mâ'idah*, v.33-34.

volent sans tuer, on leur coupe la main et le pied opposés. Et s'ils sèment la terreur sur les chemins, ils doivent être bannis. »[1] C'est également l'avis de nombreux savants comme As-Shâfi^cî ou Ahmad. Et si un brigand a tué, il doit être exécuté et il y a consensus des savants sur le fait qu'il n'est aucunement permis de lui pardonner [comme pour le talion], et son sort ne dépend pas de la famille de la victime, contrairement au meurtre pour raisons personnelles. Quant aux brigands qui ne tuent pas, certains sont d'avis que c'est le gouverneur qui doit décider et ne tuer que celui dans la mort duquel il y a un bienfait. Mais le premier avis est celui de la majorité des savants[2].

Neuvième moyen : le châtiment de l'apostat

L'apostat est celui qui renie l'islam et revient à la mécréance par un acte, une parole, une croyance ou un doute. Allah (ﷻ) dit :

وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَيَمُتْ وَهُوَ كَافِرٌ فَأُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ
أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ

« ***Et ceux d'entre vous qui renient leur religion et meurent mécréants, leurs bonnes actions sont réduits à néant dans la vie d'ici-bas et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement.*** »[3]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « *Tuez celui qui renie l'islam [après avoir été musulman].* »[4] Il dit également : « *Le sang du musulman qui témoigne qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que je*

---

[1] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/310)…
[2] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (28/310).
[3] Sourate ***Al-Baqarah***, v.217.
[4] Al-Bukhârî (3017).

suis le Messager d'Allah est préservé, sauf en trois cas : le vieux fornicateur, l'application de la loi du talion, et celui qui abandonne sa religion et se sépare du groupe des musulmans. »[1] Celui qui apostasie de l'islam, homme ou femme, alors qu'il est pubère et doué de raison, a un délai de trois jours pour se repentir, sinon il est tué par l'épée.

Dixième moyen : combattre les transgresseurs

Ce crime consiste en ce qu'un groupe armé se révolte contre le gouverneur en cherchant à le déposséder du pouvoir par la force. Le gouverneur doit leur faire parvenir un message et leur demander ce qu'ils lui reprochent : si c'est une faute, il doit la cesser, et si c'est une ambiguïté, il doit l'expliciter clairement. Ils doivent revenir, sinon il les combat et les musulmans doivent se joindre à leur gouverneur.

Le fondement de ce crime[2] et son châtiment est la Parole d'Allah (ﷻ) :

وَإِن طَآئِفَتَانِ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱقْتَتَلُوا۟ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَهُمَا ۖ فَإِنۢ بَغَتْ إِحْدَىٰهُمَا عَلَى ٱلْأُخْرَىٰ فَقَٰتِلُوا۟ ٱلَّتِى تَبْغِى حَتَّىٰ تَفِىٓءَ إِلَىٰٓ أَمْرِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن فَآءَتْ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَهُمَا بِٱلْعَدْلِ وَأَقْسِطُوٓا۟ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُقْسِطِينَ ﴿٩﴾ إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا۟ بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٠﴾

« Et si deux groupes de croyants se combattent, réconciliez-les. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez

---

[1] Al-Bukhârî (6778) et Muslim (1676).
[2] Voir *Fatâwâ Ibn Taymiyyah* (5/35)…

équitables car Allah aime ceux qui sont équitables. Les croyants sont frères. Réconciliez vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde. »[1]

Le Prophète (ﷺ) a dit : « ... *Il y aura de nombreuses épreuves, et celui qui veut diviser cette Communauté, frappez-le d'un coup d'épée, quel qu'il soit.* »[2] Il dit également : « *Celui qui vient vous voir, alors que vous êtes tous unis autour d'un homme, et veut déchirer votre étendard et vous divisez, tuez-le.* »[3]

[1] Sourate *Al-Hujurât,* v.9-10.
[2] Muslim (1852).
[3] Muslim (1852).

Conclusion

Louange à Allah (ﷻ) qui m'a aidé à terminer cette épître sous cette forme, la grâce et les bienfaits Lui appartiennent au début et à la fin :

وَهُوَ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ لَهُ ٱلْحَمْدُ فِى ٱلْأُولَىٰ وَٱلْءَاخِرَةِ وَلَهُ ٱلْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

« *C'est Lui Allah. Pas de divinité [digne d'adoration] à part Lui. À Lui revient la louange ici-bas comme dans l'au-delà. À Lui appartient le jugement. Et vers Lui vous serez ramenés.* »[1]

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ وَلَهُ ٱلْحَمْدُ فِى ٱلْءَاخِرَةِ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿١﴾

« *Louange à Allah à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre. Et louange à Lui dans l'au-delà. Et c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur.* »[2]

Après ce parcours béni - si Allah (ﷻ) le veut - lors duquel j'ai exposé la bonne compréhension de la sagesse dans la prédication, ses formes, ses degrés, les piliers sur lesquels elle repose, les éléments qui pouvaient la détruire, ses voies et moyens, et l'importance de la sagesse dans la prédication par laquelle Allah (ﷻ) a élevé l'islam et les musulmans et a avili la mécréance, la désobéissance et l'hypocrisie sous toutes leurs formes. [Nous avons également évoqué] la sagesse verbale qui est fonction des gens auxquels on s'adresse, de leur croyance, de leur raisonnement, de leur compréhension et de leur rang

---

[1] Sourate *Al-Qasas*, v.70.
[2] Sourate *Saba'*, v.1.

social. Aussi, l'utilisation de la force sage dans la prédication, avec les mécréants, puis avec les musulmans pécheurs.

Ceci est ce qu'Allah (ﷻ) m'a accordé, en fonction de l'effort et du temps que j'ai pu y consacrer. Et c'est en toute humilité que je dis que ce qui est correct vient d'Allah (ﷻ), et que tout manquement ou erreur n'est dû qu'à ce qu'Allah (ﷻ) a prédestiné aux humains. La perfection n'appartient qu'à Allah, alors que les manquements, les déficiences et les divergences d'opinion font partie des qualités humaines. Je ne prétends pas la perfection, me suffit d'avoir essayé au maximum et déployé mes efforts afin d'atteindre la vérité, avec la permission d'Allah (ﷻ). Je demande à Allah qu'Il m'en fasse profiter moi, ainsi que l'ensemble des musulmans, Il est certes Capable de toute chose et prompt à répondre [aux invocations].

Quant aux plus grands profits qu'Allah (ﷻ) m'a permis de tirer de cette recherche, ils sont les suivants :

1 – La sagesse dans la prédication ne se limite pas à la parole douce, à l'encouragement, à la clémence, au pardon et à l'indulgence, mais elle comprend toute chose faite avec certitude et précision lorsqu'elle est accomplie à la place qui est la sienne. La parole sage, l'enseignement et l'éducation ont leur place, de même qu'ont leur place respective l'exhortation, la discussion posée, le débat avec le négateur et l'orgueilleux, le blâme, la dureté et la force. Tout ceci étant fait avec précision et certitude, prise en considération de la situation de ceux à qui on s'adresse, du lieu, de l'époque, avec une bonne intention et en espérant ce qu'Il y a auprès du Généreux, du Donateur suprême.

2 – Le prédicateur sage est celui qui étudie et connaît la situation de ceux à qui il s'adresse : leur croyance, leur situation psychologique, économique, sociale, scientifique. Il doit

également connaître les lieux où se rassemblent les égarés et ceux qui ont dévié, leurs habitudes, leur langue, leur argot. Il doit cerner leurs problèmes, leur capacité à débattre, leurs tendances et les ambiguïtés qui sont les leurs. Ensuite, il doit considérer chaque personne selon son rang et les appeler en fonction de leur capacité de raisonnement et de compréhension, appliquant [pour chacun] un remède convenant à la maladie.

3 - Le Prophète (ﷺ) est l'exemple des prédicateurs sages, et il usait de sagesse en toute chose, surtout dans l'appel à Allah (ﷻ). Cela fait partie des bienfaits dont Allah l'a comblé, lui et ceux qui le suivent. Allah (ﷻ) a envoyé Jibrîl (عليه السلام) qui lui a fendu la poitrine et a lavé son cœur avec de l'eau de *ZamZam*, puis il a versé dans sa poitrine un récipient rempli de sagesse et de foi. Ainsi, les gens ont accepté [son message] et sont entrés en masse dans la religion d'Allah (ﷻ), par la grâce d'Allah puis par la sagesse de ce noble prophète. Et il n'y a pas un bon comportement ou une bonne attitude sans qu'il n'en possède la plus grande part.

4 - La meilleure voie pour appeler les gens et s'adresser à eux est la voie du Coran et celle du Prophète (ﷺ). Suivre les Textes coraniques et prophétiques en toute chose est une des plus grandes sagesses que l'on peut se voir accorder.

5 - La sagesse amène le prédicateur à peser les choses et à leur accorder [l'attention et l'importance] qu'elles méritent. Il ne doit pas s'isoler alors que les gens ont besoin d'être encouragés, poussés et qu'ils ont besoin d'œuvrer. Il ne doit pas non plus appeler à s'éloigner des gens, alors que les musulmans ont besoin que l'on protège leur religion, leurs pays et leur honneur. Il ne commence pas par apprendre aux gens [les questions liées] au commerce alors que les gens sont dans le besoin le plus total d'apprendre comment accomplir les ablutions et la prière. La sagesse amène le prédicateur à

regarder les choses avec clairvoyance, à voir quels sont les besoins des gens et à y remédier en fonction de la situation. De cette manière, il pénètre le cœur des gens par la porte la plus grande, leur poitrine s'ouvre à lui, et ils voient en lui le libérateur qui s'atèle à leur réussite, prospérité et sécurité.

6 – La clairvoyance dans la prédication est le plus haut degré de la sagesse et de la science, et c'est là une spécificité du Prophète (ﷺ), puis de ses Compagnons et des personnes sincères qui l'ont suivi, et elle est le plus haut degré des savants. Elle consiste à appeler à Allah (ﷻ) avec science, certitude, et preuves évidentes, tant intellectuelles que religieuses. La clairvoyance dans l'appel à Allah (ﷻ) s'articule autour de trois points :

a) La clairvoyance du prédicateur, c'est-à-dire sa connaissance du jugement religieux concernant la chose vers laquelle il appelle.

b) Sa clairvoyance concernant la situation de celui à qui il s'adresse, afin de lui donner ce qui lui correspond.

c) Sa clairvoyance sur la manière d'appeler à Allah (ﷻ).

7 – La science bénéfique est accompagnée d'œuvres pieuses, et la clémence et la douceur sont parmi les plus grands fondements de la sagesse dans la prédication. C'est pourquoi, l'individu peut être savant ou clément, mais pas sage au point de réunir ces trois fondements.

8 – La science, la clémence et la douceur ont des chemins qui mènent à elles et des moyens qui permettent de s'y accrocher et de les préserver.

9 – La science n'est le pilier de la sagesse que si [cette science] est accompagnée d'œuvres pieuses. La science des Compagnons était accompagnée d'actes, de sincérité et de suivi

[du Prophète (ﷺ)], c'est pourquoi leurs paroles, leurs actes et tous leurs agissements - dans l'appel à Allah (ﷻ) et en dehors de cela - étaient parés de sagesse.

10 - L'empressement, l'absence de constance, de douceur, de clairvoyance, ou encore le report [à plus tard] et le désintéressement amènent à de nombreux méfaits. Le prédicateur doit être le premier à s'éloigner de tout cela, et la sagesse implique qu'il donne son droit à chaque chose, sans l'avancer ni la retarder. Chaque chose a un degré, des droits et des buts vers lesquels elle chemine et qu'elle ne dépasse pas, de même qu'un temps qu'elle ne peut ni avancer ni reculer.

11 - La clémence est un des plus grands fondements de la prédication, et c'est un comportement prophétique. Les prophètes sont les êtres humains les plus illustres et l'exemple de ceux qui les suivent dans l'appel à Allah (ﷻ), avec à leur tête Mu<u>h</u>ammad (ﷺ) et ceux qui le suivent.

12 - La patience du prédicateur lui permet de juger les choses. Ainsi, il ne fait rien sans avoir observé, réfléchi et dégagé les fins louables qui naîtront [de cet acte]. Il ne doit pas s'empresser de parler sans avoir réfléchi, ni émettre une fatwa sans connaître la preuve sur laquelle il s'est fondé. Le prédicateur a un grand besoin de douceur, en raison des nombreux bienfaits et de la préservation du mal que cela amène. Et, avec la permission d'Allah (ﷻ), cela le préservera des erreurs.

13 - Le prédicateur ne sera sage dans ses paroles, ses actes, ses agissements, ses pensées et ne verra juste en toute chose qu'avec l'aide d'Allah (ﷻ), puis en empruntant les voies de la sagesse. Ceci en ayant un comportement et des procédés sages, en s'efforçant de s'attacher et de s'approcher au maximum [de la vérité], en connaissant les piliers de la prédication, en

pratiquant ce vers quoi il appelle, en toute sincérité, et en prenant Muhammad (ﷺ) comme exemple et imam.

14 - L'expérience et l'habitude sont parmi les plus grands moyens pour le prédicateur d'acquérir et de s'attacher à la sagesse. L'expérience du voyage et de la fréquentation des masses auront un impact considérable sur l'efficacité de sa prédication, et l'éloigneront de l'erreur dans la voie qu'il emprunte et son appel à Allah (ﷻ). Ceci, car s'il tombe une fois dans l'erreur, il n'y retombera pas une deuxième fois, ainsi il tirera profit de son expérience.

15 - Chercher les moments d'inactivité, d'entrain et de besoin chez les gens, et s'adresser à eux par l'exhortation et l'enseignement aidera grandement le prédicateur à attirer les gens vers son appel.

16 - Lorsque deux bienfaits, ou un bienfait et un méfait s'opposent, et qu'on ne peut à la fois accomplir le bienfait et délaisser le méfait, il faut débuter par ce qui est le plus important. Repousser un des deux maux en supportant le plus aisé, et accomplir le plus grand bienfait en délaissant le moindre.

17 - Réunir les cœurs par [l'octroi] de biens, le pardon, la douceur, la bienfaisance, dans la parole et les actes, aura un des plus grands effets sur le cœur de ceux à qui on s'adresse.

18 - Parmi les plus grands moyens montrant l'excellence de la sagesse est de ne pas viser une personne en particulier lorsque l'on veut éduquer ou blâmer, tant que l'exhortation générale reste suffisante. Ceci, si la personne que l'on vise se trouve dans l'assemblée ou que cela peut lui parvenir. Ainsi le prédicateur peut dire : qu'ont les gens à faire ceci ou à délaisser cela ?

19 - Le prédicateur ne sera réellement sage qu'en connaissant les fondements de la prédication. En connaissant : ce vers quoi il appelle, les qualités et le comportement que doit emprunter le prédicateur, le public auquel il s'adresse, et les moyens pour propager son appel.

20 - La prédication imprégnée de sagesse a un impact fort dans les cœurs des gens, car elle va les amener à réfléchir et méditer, puis cela changera leur vie, avec la permission d'Allah (ﷻ).

21 - La connaissance que peut avoir le prédicateur de la sagesse du Prophète (ﷺ) dans son pardon, sa douceur, sa clémence, son courage, sa générosité, sa rectitude, servira grandement au prédicateur dans sa vie, et surtout dans son appel à Allah (ﷻ).

22 - La sagesse des Compagnons et ceux qui ont emprunté leur voie dans leur prédication montre leur sincérité et leur espoir en ce qui est auprès d'Allah (ﷻ). L'étendue de leurs efforts nourrira et éduquera les prédicateurs qui en prendront connaissance.

23 - Fait partie de la sagesse, lorsqu'on veut prêcher les athées, de leur exposer des preuves tenant de la saine nature de la générosité d'Allah (ﷻ) et de Sa Seigneurie, ainsi que des preuves intellectuelles irréfutables et des preuves concrètes, puis seulement des preuves Textuelles.

24 - Fait partie de la sagesse d'adresser aux idolâtres des paroles sages et de leur exposer les preuves de la divinité d'Allah, de Sa perfection absolue, et de la faiblesse absolue de tout ce qui est adoré en dehors de Lui. Montrer également que l'appel à l'unicité d'Allah est l'appel de tous les prophètes, que l'exagération sur les pieux est la cause de la mécréance des fils

d'Adam, que l'intercession n'est profitable qu'avec la permission d'Allah (ﷻ) et Son agrément vis-à-vis de l'intercesseur et de la personne pour laquelle on intercède, que la résurrection est confirmée par des preuves intellectuelles et textuelles irréfutables, que c'est Allah (ﷻ) qui a soumis cet univers immense à Ses serviteurs, et c'est pourquoi Il est le seul à mériter l'adoration.

25 – L'appel des juifs à l'islam à travers des paroles sages doit reposer sur l'abrogation de toutes les législations précédentes, la confirmation des modifications opérées dans la Thora, ceci étant reconnu par ceux de leurs savants qui les ont écrites. Également, la confirmation de la prophétie de ᶜÎsâ (عليه السلام) et de Muhammad (ﷺ).

26 – L'appel des chrétiens à l'islam à travers des paroles sages doit reposer sur la fausseté de la croyance en la trinité, la confirmation de l'unicité d'Allah (ﷻ), et la présentation des preuves intellectuelles et textuelles irréfutables de l'humanité de ᶜÎsâ (عليه السلام) qui est le serviteur d'Allah (ﷻ) et Son prophète. Exposer également la fausseté de la crucifixion et de sa mort, l'abrogation et les modifications opérées dans l'Évangile, comme cela a été reconnu par ceux de leurs savants qui les ont écrites.

27 – Fait partie de la sagesse vis-à-vis des Gens du Livre, et d'autres parmi les mécréants, de leur présenter les preuves formelles de la véracité de la prophétie de Muhammad (ﷺ), en exposant les miracles du Coran que ni les djinns ni les hommes n'ont pu imiter. En évoquant aussi les preuves concrètes des miracles du Prophète (ﷺ), et les preuves formelles de la globalité du message de l'islam en tout lieu et à toute époque jusqu'au Jour de la Résurrection.

28 - L'esprit sain et la sagesse impliquent que l'on ne s'adresse pas au musulman - lorsqu'on veut l'encourager à s'accrocher à sa religion - de la même manière que l'on s'adresse à l'athée, l'idolâtre, le juif, le chrétien, et d'autres encore parmi les mécréants.

29 - Fait partie de la sagesse que le prédicateur débute par ce qui est le plus important, et qu'il s'adresse aux gens de manière à leur faciliter l'apprentissage, la compréhension et la réflexion. Il doit s'adresser aux masses d'une manière simple, afin de faire passer clairement son message, tout en veillant à varier son style et à susciter l'envie.

30 - Les étapes dans la prédication dépendent de l'individu : celui qui accepte la vérité est appelé avec sagesse et on lui expose la vérité avec ses preuves, aussi bien en ce qui se rapporte à la science que la mise en pratique et la croyance, il les accepte et les met en pratique. C'est le premier groupe parmi les musulmans.

Celui qui accepte la vérité mais a quelques ambiguïtés qui l'empêchent de la suivre, doit être appelé par une bonne exhortation comprenant un encouragement à suivre la vérité et un avertissement contre le suivi du faux. On doit également lui donner des exemples parmi les récits sages, et attirer son attention vers des vestiges. C'est là le deuxième groupe parmi les musulmans, et ils sont les désobéissants.

Celui qui refuse la vérité et s'y oppose, on doit débattre avec lui de la meilleure manière.

Celui qui refuse et s'oppose à la vérité et reste sur sa voie doit être appelé avec force si cela est possible.

Ce sont les étapes dans la prédication qui dépendent de chaque individu. Et on peut noter que la sagesse accompagne

l'ensemble de ces étapes, ceci car la sagesse consiste à mettre chaque chose à sa place, et voir juste dans ses actes, paroles et croyances, avec précision et certitude.

31 – L'usage de la force dans l'appel à Allah (ﷻ) est une des plus grandes sagesses lorsque cela est nécessaire. Cette force s'exprime dans la parole, l'éducation, les coups et le combat sur le sentier d'Allah (ﷻ). La force sage dans l'appel à Allah (ﷻ) est de deux types :

Premier type : la sagesse de la force vis-à-vis de l'ensemble des mécréants : athées, idolâtres, Gens du Livre, et d'autres encore. Si le débat de la meilleure manière ne donne aucun résultat et qu'ils ne tirent aucun profit de la parole sage : [les preuves] intellectuelles, concrètes, textuelles et les miracles, qu'ils s'en détournent et renient, alors [comme on dit] : le dernier des remèdes est la cautérisation. Cela consiste en l'usage de la force par le combat sur le sentier d'Allah (ﷻ), par l'épée, les lances, l'exposition des preuves, et toute force que peuvent réunir les musulmans, à condition de respecter les règles et conditions religieuses, et la préparation morale et matérielle au djihad, et la pratique des moyens qui amèneront à la domination des ennemis.

Deuxième type : la sagesse de la force vis-à-vis des pécheurs musulmans qui n'ont tiré aucun profit des exhortations, encouragements, avertissements, récits sages, exemples, et n'ont pas été touché par les paraboles et l'attention portée aux vestiges. Dans ce cas, fait partie de la sagesse d'utiliser la force pour les appeler à Allah (ﷻ) : par la parole forte accompagnée d'un acte sage, l'avertissement sage et la menace d'un châtiment, le blâme, l'éloignement pour Allah (ﷻ), et l'application des peines légales, en respectant les conditions et règles exposées dans le Coran et la Sunna.

Conseils et suggestions

1 - Je conseille, à ma propre personne et à mes frères chercheurs et prédicateurs de craindre Allah, car c'est le conseil d'Allah (ﷻ) aux premiers et aux derniers :

وَلَقَدْ وَصَّيْنَا ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَـٰبَ مِن قَبْلِكُمْ وَإِيَّاكُمْ أَنِ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ

« *Nous avons enjoint à ceux qui ont reçu le Livre avant vous, ainsi qu'à vous-mêmes de craindre Allah* »[1]

2 - L'attachement à la sagesse en toute chose, surtout dans l'appel à Allah (ﷻ), la parole, l'acte, la réflexion, la voie suivie, le comportement, la véracité, la sincérité, l'espoir en ce qui est auprès d'Allah (ﷻ). C'est là un des plus grands dons que l'on peut se voir accorder, et cela ne peut être atteint qu'en s'attachant aux règles du Coran et de la Sunna authentique, à leur apprentissage, compréhension et mise en pratique, et à leur transmission aux gens. [Le Coran et la Sunna] sont les deux sources pures, celui qui s'y attache réussira en ce monde et dans l'autre, et celui qui s'en détourne perdra et s'égarera.

3 - Proposer l'organisation de colloques scientifiques, éducatifs, généraux, destinés à l'ensemble de ceux qui travaillent dans les centres de prédication, et les centres de commandement du bien et de répression du mal, afin d'augmenter leur connaissance et leur enseigner comment appeler les gens avec sagesse.

---

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v.131.

Je demande à Allah, par Ses Noms magnifiques et Ses attributs parfaits, de me mettre ainsi que l'ensemble des musulmans parmi ceux qui parlent avec la vérité et la mettent en pratique. Qu'Il rectifie nos intentions, buts et fins, Il nous suffit et quel bon protecteur. Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah, l'Élevé, l'Immense, et que les éloges, le salut et la bénédiction d'Allah soient sur notre prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Sommaire

COMMENT APPELER À ALLAH

les athées et les pécheurs musulmans

SA'ÎD IBN WAHF AL-QAHTÂNÎ

Le prédicateur sage est celui qui étudie l'état de la société, la situation des gens, leurs croyances, et accorde à chacun le rang qui est le sien. Il s'adresse à eux en fonction de leurs raisonnements, leur compréhension, leurs dispositions naturelles, leur comportement, leur niveau intellectuel et social, et des moyens qui permettent de parvenir à eux. C'est pour cette raison que 'Alî Ibn Abî Tâlib a dit : « Parlez aux gens de ce qu'ils connaissent, voulez-vous que l'on accuse de mensonge Allah et Son messager. »

Le prédicateur ne réussira dans son prêche, sa transmission du message ne sera couronnée de succès, et ses paroles et actes ne seront pertinents que lorsqu'il connaîtra ceux à qui il s'adresse : est-ce une société de musulmans pécheurs, ou des musulmans parmi lesquels se sont répandues des innovations? Est-ce une société judéo-chrétienne? Si tel est le cas, sont-ils juifs ou chrétiens? Est-ce une société athée, naturaliste, matérialiste? Est-ce une société idolâtre et polythéiste?

Le prédicateur sage est semblable au médecin sage qui identifie clairement la maladie, la connaît et la cerne, puis donne le remède adéquat. Il en est de même pour le prédicateur sage qui connaît les maladies de la société, cerne le mal, connaît le remède, constate qu'elles sont les ambiguïtés et les obstacles et les lève. Puis, il présente la matière adéquate en commençant par la croyance islamique authentique, en donnant envie à celui à qui il s'adresse d'accepter cette croyance et de répondre à son appel.

Prix Public:6€

ISBN : 978-2-916457-22-2

